

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 28 novembre 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Alpha Dramé*, *M^{mes} Mary Pallante*, *Andrienne Soutter* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 novembre et mercredi 28 novembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-203, «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aire 3»;
- P-204, «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine»;
- P-205, «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, par M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 250 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-580 A)¹.**

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 13 et 20 novembre 2007, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier des notes de séance fidèlement prises par ce dernier et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et Marie Fauconnet Faloti, responsable de l'unité opérations foncières

En premier lieu, M. Pagani rappelle que tous les partis constatent la pénurie de logements et plus particulièrement de logements bon marché. Il s'agit donc de saisir toutes les opportunités se profilant, tout en entretenant le parc immobilier. Il signale ensuite que la zone de développement voit les 60% des transactions opérées de gré à gré. Il remarque en outre que très peu de privés ont les reins assez solides pour réaliser des promotions immobilières.

M. Pagani précise que pour lui un logement social correspond à un appartement de type HBM (habitation bon marché).

M^{me} Charollais remarque que les motifs pour exercer le droit de préemption sont clairs. Elle rappelle en outre que les HLM ne sont pas des logements sociaux pérennes et qu'il est nécessaire de pallier le déficit futur de logements

¹ Proposition, 2481.

sociaux. Elle montre ensuite une courbe descendante à cet égard en expliquant que la zone de développement a vu 17 autorisations sur 35 pour des constructions d'immeubles, neuf concernant des agrandissements de villas et quatre proposant la construction de villas.

M^{me} Charollais rappelle ensuite que les quartiers des Allières et de la Forêt ont été définis comme prioritaires en raison de différents facteurs, comme l'arrivée du CEVA. Elle répète que des échanges de gré à gré se sont également déroulés dans ces secteurs. Elle mentionne alors que la Ville n'a pas la volonté de se substituer à des acteurs privés souhaitant faire des logements sociaux. Elle déclare cependant qu'il s'avère que, dans la majorité des cas, les logements prévus initialement comme sociaux terminent en PPE. Elle explique que, pour pallier ce phénomène, il faut donc que la Ville construise elle-même ou acquière des parcelles afin de pouvoir travailler en partenariat avec les promoteurs. Elle montre ensuite un plan de l'avenue des Eidguenots et déclare que la parcelle concernée mesure 2800 m² dans un quartier de villas homogènes et que certaines seront sauvegardées.

M^{me} Charollais estime qu'il serait possible de construire sur une parcelle de ce type 20 à 25 logements. Elle précise que la densité serait de 1,2, soit une densité plausible dans ce secteur. Elle ajoute qu'il serait par ailleurs imaginable de valoriser ce terrain avec la parcelle voisine dont le propriétaire a déposé une demande de renseignements, ce qui représenterait 40 logements. Elle mentionne qu'il s'agit donc d'élaborer un plan localisé de quartier (PLQ) sans le lier à un plan de site. Elle remarque qu'il serait par contre judicieux de déposer un plan de site en parallèle, avec l'accord de l'Etat. Elle déclare que le chantier pourrait débuter en juillet 2009 après avoir suivi les différentes étapes (acquisition, cahier des charges, image directrice, concertation, élaboration du PLQ et du plan de site). M^{me} Charollais signale ensuite que les nouvelles dispositions du Département des constructions et des technologies de l'information prévoient un prix minimal de 1000 francs le m², plus la valeur à neuf du bâtiment.

M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute que le prix de vente moyen s'élève en ce moment à 1895 francs le m² en prenant en compte la valeur du bâtiment. Par ailleurs, elle ajoute que le nombre de logements HLM aura largement diminué d'ici à dix ans dans ce quartier. Elle souligne également qu'il n'y a plus de grandes parcelles sur lesquelles d'importants projets peuvent se développer. Elle ajoute qu'il n'est possible de faire que des projets modestes. Elle remarque ensuite que l'intervention de la Ville dans ce secteur pourrait être un catalyseur entraînant le développement de cette région.

A la fin de la séance, M^{me} Rys passe aux votes sur les auditions. Une très grande majorité de la commission accepte l'audition des vendeuses et celle des acheteurs. Par ailleurs, l'Association du quartier des Eidguenots avait sollicité directement son audition auprès de la présidente, qui l'avait acceptée, comme le veut la coutume.

Audition de M^{me} Brigitte Barjon Dekumbis et de M. Sébastien Dekumbis

M^{me} Barjon Dekumbis déclare avoir appris le 8 octobre 2007 que la Ville de Genève allait user de son droit de préemption. Elle explique qu'elle souhaitait vendre à un particulier et qu'elle a l'impression de s'être fait escroquer. Elle rappelle ensuite que les habitants du quartier désirent que celui-ci reste comme il est actuellement.

La vendeuse de la parcelle N° 2124 ajoute également n'avoir vu qu'une seule fois M^{me} Schmid, laquelle l'a informée après coup que le projet prendrait finalement la forme d'un immeuble.

M^{me} Barjon Dekumbis préfère finalement que la Ville utilise son droit de préemption pour y construire des logements sociaux plutôt que M. Schmid puisse se faire de l'argent sur son dos.

Elle répond avoir refusé de vendre sa parcelle pour la construction d'un immeuble à la demande de l'Association du quartier des Eidguenots.

Audition de M^e Marie-Claude de Rham-Casthelaz, représentante de M^{me} Schmid Quispe Valle, M. Pascal Huni, architecte chargé du projet de construction, et M. Eric Schmid, de l'agence immobilière Schmid SA, ainsi que M. Werner Eicher, architecte

M^e de Rham-Casthelaz mentionne que cette parcelle a été acquise légalement dans le but de la valoriser.

M. Huni ajoute que plusieurs rendez-vous se sont déroulés avec la Ville de Genève afin de définir un projet pour cette parcelle. Il remarque que l'idée était de travailler avec M. Eicher afin de réaliser des structures communes aux deux parcelles.

M. Schmid signale que la Ville de Genève avait écrit qu'elle renonçait à utiliser son droit de préemption à l'égard de la parcelle voisine.

M. Schmid répond que l'idée de base était de construire trois maisons supplémentaires, mais il mentionne que M. Huni lui a indiqué que la Ville préférerait voir des immeubles. Il ajoute que le but est maintenant de faire du logement dont le tiers serait destiné à des appartements sociaux. Il précise en outre que le projet envisage d'utiliser au maximum les énergies naturelles.

A la question de savoir si M. Schmid avait été clair à l'égard de la vendeuse, celui-ci répond qu'il est difficile d'affirmer aujourd'hui ce qui sera construit, puisque ce sont les autorités qui décident au final. Cependant, il rappelle qu'il s'agit d'une zone 5 de développement 3 et que les habitants doivent s'attendre à voir tôt ou tard des immeubles à proximité de leurs villas.

Audition de M^{me} Michèle Polastri, présidente de l'Association du quartier des Eidguenots, et de M. Jean-Daniel Bohnenblust, membre

M. Bohnenblust distribue un résumé de la situation en mentionnant qu'une voisine avait décidé de partir, ce qui a déclenché une réaction de la Ville, qui souhaite préempter cette parcelle. Il ajoute bien comprendre la politique de la Ville à l'égard du logement, mais il mentionne, en tant qu'habitant de ce quartier, qu'il ne peut que défendre ce dernier.

M. Bohnenblust espère en l'occurrence conserver certains aspects comme la verdure ou le développement durable. Il ajoute ne pas avoir l'impression d'être en opposition avec la politique de la Ville et du Canton, qui souhaitent sauvegarder des espaces verts. Il mentionne souhaiter également conserver des accès sécurisés à ce quartier.

M^{me} Polastri ajoute que l'association aimerait en outre que, si un bâtiment devait être construit, il puisse s'intégrer harmonieusement dans le paysage afin de conserver à ce dernier son caractère rural. Elle regrette que des arbres magnifiques doivent être abattus.

Discussion et vote

Une commissaire libérale pense qu'il convient de mettre de côté le sentiment attaché à ces auditions, notamment à celle de la vendeuse. Elle remarque qu'elle n'a rencontré l'acheteur qu'une seule fois et qu'il y a eu incompréhension. Elle rappelle par ailleurs que la Ville est en droit de préempter, mais elle mentionne que son groupe refusera ce projet, puisqu'un privé est prêt à construire des logements, ce d'autant plus qu'il s'engage à construire des logements sociaux. Elle ajoute qu'il n'y a en outre pas encore de PLQ et que l'avenir demeure incertain. Elle déclare alors que ces 24 logements sont nécessaires, mais que la Ville doit avoir un rôle subsidiaire dans cette affaire.

Les Verts mentionnent qu'il est important de construire des logements sociaux. Leur représentante ajoute qu'il faut que la Ville acquière des parcelles afin de pouvoir négocier avec les privés dans le dessein de garantir ces logements sociaux. Elle signale ensuite que l'acheteur ne donne pas non plus de garantie quant aux mesures écologiques. Elle déclare encore comprendre l'association de quartier, d'autant plus qu'elle ne s'oppose pas forcément à une densification. Les Verts accepteront ce projet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre mentionne être également satisfait de constater la réaction de cette association. Cela étant, il mentionne qu'il refusera ce projet, puisqu'un investisseur privé se propose. Il ajoute que cet inves-

tisseur n'attendra pas pour construire, et qu'en l'occurrence le plus important est de construire ces logements rapidement.

Le groupe A gauche toute! mentionne que la vendeuse estime avoir été trompée par l'acheteur, mais il remarque que cet aspect ne concerne pas la commission. Il déclare ensuite que M. Schmid se dit prêt à construire des logements sociaux, mais il rappelle que les bases légales pourraient ramener le taux de logements sociaux à 15%. Il rappelle, a contrario, que M. Pagani expliquait que ce projet de la Ville aboutirait à 100% de logements sociaux. Il pense en outre que cette parcelle présente tous les aspects pour être préemptée. Il espère en outre que l'association de quartier sera écoutée.

La commissaire radicale se déclare opposée à ce projet. Elle ajoute que l'affaire conclue entre la vendeuse et l'acheteur ne concerne pas la commission. Elle rappelle ensuite que la politique que la Ville menait jusqu'à présent était logique. Elle remarque toutefois que la Ville n'aurait dans cette affaire qu'une seule et unique parcelle. Elle ajoute que le rôle de catalyseur que pourrait jouer la Ville dans le développement de cette zone se révèle en outre inutile au vu des auditions réalisées.

La même commissaire considère qu'une réalisation menée par des privés, plutôt que par la Ville, offre de plus grandes garanties à l'association de quartier, puisque cette dernière aurait la possibilité de se retourner plus facilement contre des privés. Elle rappelle qu'il est en outre nécessaire d'attirer différents types de population.

Les socialistes mentionnent qu'ils voteront cette préemption. Elle rappelle qu'il y a très peu d'occasion de préempter à ce prix. Elle précise que cette démarche garantirait des logements sociaux. Ils ajoutent nourrir certains doutes à l'égard de l'acheteur.

Au nom des démocrates-chrétiens, la présidente de la commission mentionne qu'elle votera ce projet. Elle remarque que l'acheteur ne savait pas de quoi il parlait, tant au niveau des logements d'utilité publique qu'au niveau du plan financier. Elle pense que ces personnes n'ont jamais fait de promotion en ville. Elle ajoute que les architectes ont, en outre, présenté leur projet comme si ce dernier était à bout touchant, alors qu'il n'en est qu'à la demande de renseignements. Elle termine en déclarant que cette préemption doit être interprétée comme le début du développement de ce quartier.

Une autre commissaire démocrate-chrétienne déclare s'abstenir. Elle ajoute que la vendeuse a fait preuve de naïveté dans cette affaire. Elle ajoute qu'elle préférerait qu'un privé construise si du logement social est garanti. Elle remarque par ailleurs avoir été touchée par les représentants de l'association de quartier et se demande si la Ville n'offre pas plus de garanties à l'égard de leurs attentes.

Mise aux voix, la proposition relative à l'exercice du droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle est acceptée par 8 oui (3 Ve, 2 S, 2 AGT et 1 DC) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification en deuxième débat.*)

M^{me} Alexandra Rys, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (DC). Avec cette proposition, nous avons été saisis d'un objet qui, à juste titre, suscite beaucoup de commentaires et, surtout, beaucoup de réflexions. Quels sont les acteurs du jeu que nous avons devant nous? D'abord, une vendeuse, qui aurait voulu vendre à un privé pour garder le grand terrain, mais qui est finalement passée par un courtier. Aujourd'hui, en audition, elle nous dit qu'elle a un peu l'impression de s'être fait flouer et que, si elle avait su qu'elle vendait à un promoteur, elle aurait probablement augmenté le prix.

Autres acteurs: le promoteur et sa fille, qui ont fait l'acquisition de ce terrain et qui, aujourd'hui, nous jurent leurs grands dieux qu'ils sont tout à fait prêts à réaliser un immeuble avec en tout cas un tiers de logements sociaux.

Un troisième acteur: l'Association du quartier des Eidguenots. La commission de l'aménagement et de l'environnement a eu – j'ose le dire – le plaisir d'avoir devant elle des personnes assez modérées, non pas comme les associations de quartier habituelles qui sont tout à fait d'accord qu'on construise, partout, mais sauf chez elles... Là, nous avons entendu des gens qui sont, à juste titre, préoccupés de la qualité de leur environnement, puisqu'il s'agit actuellement de villas, avec beaucoup de verdure et de grands arbres. Ces habitants souhaitent que le quartier subisse aussi peu de modifications que possible. Ils nous ont expliqué qu'ils ne s'élevaient pas contre l'édification d'un immeuble, mais contre les problèmes prévisibles de circulation dans un quartier où les voiries ne sont pas faites pour supporter une forte augmentation du flux de trafic.

Au fond, la commission a été confrontée à la problématique suivante. Tout le monde est d'accord: il faut du logement social, mais, dans le cas d'espèce, faut-il faire confiance aux privés? Peut-on prendre pour argent comptant les déclarations de bonne foi que nous avons entendues ou, au contraire, devons-nous penser que c'est à la seule condition que la Ville achète ce terrain et le mette en droit de superficie que nous serons sûrs de voir du logement social se réaliser?

Pour résumer, Monsieur le président, telles sont les questions auxquelles les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont été confrontés. Je reprendrai la parole tout à l'heure au nom du groupe démocrate-chrétien.

Premier débat

M. Pascal Rubeli (UDC). Notre groupe, l'Union démocratique du centre, n'est pas du tout opposé au fait de bâtir, loin de là, c'est l'évidence et cela répond à un besoin, mais il n'est pas non plus opposé à la liberté d'entreprendre, ni à la volonté de faire. La question soulevée par la préopinante est de savoir si nous pouvons faire confiance ou non au promoteur en question. Pour notre part, nous lui faisons confiance. Dans le cadre de la commission, il nous a assuré, d'une part, qu'il respecterait le pourcentage de logements sociaux que la loi lui impose et, d'autre part, qu'il construirait avec une vision de développement durable et d'économie d'énergie.

A partir de là, nous faisons confiance à la personne qui bâtira un immeuble d'habitation avec des logements sociaux, vraisemblablement plus rapidement que ne pourrait le faire la Ville, cela pour des raisons purement techniques, de commissions, de choix de dépôt de propositions et autres. Vous l'aurez compris, nous refuserons le droit de préemption à la Ville de Genève et, clairement, nous faisons confiance au promoteur en question pour qu'il bâtisse des logements, comme il l'a dit et confirmé.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Comme l'a dit le préopinant, il est évident que Genève a besoin de logements, personne ne le dénie. Mais comment arriver rapidement à la création de logements de qualité, à prix abordables, s'insérant de manière harmonieuse dans le tissu du quartier existant et – cerise sur le gâteau – construits de manière respectueuse de l'environnement? C'est là que les opinions divergent.

Le groupe des Verts salue la volonté de la Ville d'être plus active dans la politique de la création de logements. Il serait évidemment souhaitable que la Ville puisse activement participer au développement d'un projet de logements et imposer ses règles du jeu pour les réaliser, sans devoir dépenser de grandes sommes. Mais, comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, contrairement à la plupart des autres communes suisses, les moyens dont dispose la Ville pour influencer un projet immobilier privé sont très restreints. Son pouvoir de décision pour des plans localisés de quartier (PLQ), autant que pour les autorisations de construire, est quasiment nul. Ce n'est malheureusement qu'en devenant propriétaire que la Ville peut réaliser ses visions et influencer le processus, ce n'est qu'en étant partenaire qu'elle peut négocier avec les autres parties.

Dans le cas concret de la parcelle située à l'avenue des Eidguenots, plusieurs arguments m'ont convaincue et ont convaincu d'autres membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement – on ne s'y attendait pas forcément... – que c'était le bon moment et le bon endroit pour mettre en œuvre cette

politique active et pour essayer de jouer un rôle dans le développement du secteur. La réalisation de logements sera aussi rapide sous la direction de la Ville qu'elle le serait dans les mains d'un privé. Il n'est pas du tout sûr que le promoteur privé réalisera plus rapidement ces logements, car c'est en zone de développement où un PLQ est obligatoire. Il doit suivre la même procédure. En outre, la participation de la Ville comme partie prenante du PLQ permet de développer une vision globale pour le quartier et non un développement morcelé sans cohérence.

Les habitants du quartier ne veulent rien empêcher. Au contraire, ils sont actifs et ont montré un esprit constructif, ce qui permet d'imaginer une planification en concertation avec les personnes concernées en amont de l'enquête publique, facteur qui réduit considérablement le nombre des recours. La réalisation, on le sait, est plus rapide sans recours, ce qui est demandé par tout le monde.

Le déroulement de cette vente me donne à penser que, si l'urbanisation de cette parcelle est réalisée et gérée par les services de la Ville, nous aurons plus de garanties que soient appliqués des critères verts, c'est-à-dire avec du logement social, des matériaux durables et écologiques, et en concertation avec le quartier environnant.

Pour terminer, un élément non négligeable est le prix. La parcelle est tout à fait abordable, bien en dessous du prix moyen du mètre carré sur le marché actuellement. Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter la proposition du Conseil administratif.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Genève manque de logements, Genève manque de logements bon marché. Ce constat est unanimement partagé et la proposition du Conseil administratif, présentée par le magistrat Rémy Pagani, tente de résoudre cet épineux problème. Certains diront que c'est une politique des petits pas, mais c'est au moins une politique, car, à dédaigner les petits pas, on finit par ne plus avancer! La zone de développement a été créée il y a cinquante ans exactement. Il y a cinquante ans, nos prédécesseurs du Canton ont eu la bonne idée de prévoir le futur développement de la ville et de réserver les zones les mieux situées pour le réaliser. Le temps est désormais venu de développer la ville dans les zones destinées à cet usage.

Les habitants des quartiers situés en zone de développement ont bénéficié jusqu'à maintenant, et depuis cinquante ans, d'un prix au mètre carré normalement fixé, de coquettes villas et des avantages de la proximité de la ville. En contrepartie, ils savaient que leur bien ne se transmettrait pas de génération en génération, *ad vitam aeternam*, qu'un jour ou l'autre une certaine densification interviendrait et que l'espace serait partagé avec un plus grand nombre de personnes.

Dans le quartier des Eidguenots, pour le moment quasi intégralement préservé, la Ville se propose de poser un jalon, qui permettra d'initier un PLQ accompagné d'un plan de site préservant la partie basse du quartier et son ensemble de maisons du Coin de Terre. Ainsi, la Ville pourra dicter sa propre politique en matière de logement. En effet, le fait que la Ville soit partie prenante nous donne des garanties en matière de respect des règles sur le plan de l'aménagement des voiries, de la construction des bâtiments ou de la préservation maximale de la végétation existante, ce que les promoteurs privés devraient également respecter.

Mais cela nous donne surtout des assurances sur le caractère social pérenne des logements qui seront bâtis. Les promesses de promoteurs privés, même données de bonne foi, sont cependant souvent sujettes aux aléas des montages financiers. Lorsqu'il s'agit de notre décision, celle d'une collectivité publique, prise publiquement, nous avons l'obligation absolue de nous y tenir.

Quant au souci de ghetto exprimé par certains en commission, la mixité sociale sera assurée par le fait que d'autres partenaires réaliseront graduellement des logements de différentes catégories aux alentours, en vue de créer, à terme, un nouveau quartier que l'on espère et que l'on souhaite harmonieux sur tous les plans. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient – et vous appelle à soutenir – cette proposition d'usage du droit de préemption de la commune, ainsi que le crédit destiné à le réaliser.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que je vais vous dire? Qu'à Genève, aujourd'hui, nous avons besoin de logements pour toutes les classes de la population, pas uniquement du logement social, que le Conseil administratif nous propose aujourd'hui d'exercer un droit de préemption sur la seule parcelle dont il sera propriétaire dans le quartier, une parcelle qui sera, finalement, perdue au milieu d'autres villas et qui ne sera probablement qu'un coup d'épée dans l'eau de la part de la Ville, qui souhaiterait pourtant mener une politique...

Nous, groupe libéral, nous sommes opposés à ce droit de préemption pour plusieurs raisons. La première est que nous avons face à nous un privé qui s'engage à construire des logements sur cette parcelle, y compris des logements sociaux. Une autre raison est que, dans cette zone, aucune autre parcelle n'est propriété de la Ville. J'aimerais rappeler que la Ville a refusé d'exercer son droit de préemption, il y a deux ans, sur la parcelle voisine. Comment expliquer qu'on souhaite donner un coup de fouet et une énergie nouvelle alors qu'on ne possèdera qu'une seule parcelle?

Ensuite, pour nous, le rôle d'une collectivité publique est la subsidiarité. Pourquoi peut-on parler aujourd'hui de subsidiarité de cette collectivité publi-

que? Parce que, Mesdames et Messieurs, la situation n'est plus la même – malheureusement pour vous, groupes d'extrême gauche – nous avons aujourd'hui les accords sur le logement que l'ensemble, ou la majorité, de la classe politique et des milieux privés et économiques ont votés. Ces accords sur lesquels nous nous sommes tous rassemblés prévoient un minimum de logements sociaux obligatoires, ils permettent de relancer la construction de logements dans le canton et d'éviter les innombrables oppositions. Alors pourquoi la Ville irait-elle à l'encontre de ces accords et déciderait-elle qu'elle construit elle-même des logements? Aucune des explications données par les différents groupes ne nous convainc.

S'agissant de la relation avec l'Association du quartier des Eidguenots, Mesdames et Messieurs, je ne vois pas en quoi un privé aurait avantage à ne pas collaborer avec une association de quartier en ne tenant pas compte de ses vœux, sachant que cela pourrait conduire à de nombreuses oppositions. Je ne vois pas non plus pour quelle raison nous ne ferions pas confiance à un privé, alors que nous savons maintenant qu'un nouvel article 4 A de la loi sur la zone de développement oblige les constructeurs de logements à se conformer à certains ratios. Ces ratios sont obligatoires et il n'existe aucune dérogation.

Pour nous, la Ville a mieux à faire avec cet argent. Elle peut contribuer à entretenir son patrimoine immobilier, à s'occuper de ses contribuables et de ses citoyens qui ont besoin d'elle, mais qu'elle laisse les promoteurs immobiliers et les différentes personnes qui souhaitent construire remplir leur rôle et contribuer au redémarrage du logement! Evidemment, cela n'arrange pas certains groupes, pour qui la lutte pour le logement est comme la lutte des classes: il faut la brandir à tout va et s'en servir comme d'un artifice politique...

Mesdames et Messieurs, si, demain, nous souhaitons véritablement débloquer la construction du logement, nous devons tous ensemble aller de l'avant et non pas les uns contre les autres, non pas la Ville de Genève contre des promoteurs privés. Il ne s'agit pas d'un concours, il ne s'agit pas de savoir qui pourra construire à cet endroit, mais de décider ensemble, une fois pour toutes et pour tous, que nous avons des accords et qu'il convient de les respecter, parce que, chacun d'entre nous, nous souhaitons du logement.

Si certains d'entre vous souhaitent plus de logements sociaux, sachez que si toutes les couches de la population arrivent à se loger, y compris les classes moyennes, cela libérera autant de logements, et les prix seront obligatoirement moins chers. Il ne s'agit pas de faire de la surenchère, cette époque-là est révolue, Mesdames et Messieurs, n'en déplaise à votre électorat, à la politique que vous souhaitez mener! Aujourd'hui, nous allons lutter tous ensemble pour construire du logement. Le groupe libéral s'opposera donc à l'exercice du droit de préemption par la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical s'opposera également à l'exercice de ce droit de préemption, parce que, finalement, à quoi correspond-il? En fait, il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre de la politique d'acquisition foncière de la Ville et, d'autre part, de la politique du logement social exercée par la Ville. Dans le cas particulier, de quoi parlons-nous? Nous parlons d'une parcelle de 2800 m², qui permettrait la construction, quelle que soit la typologie des appartements, d'environ 20 à 25 logements. Il s'agit d'une acquisition de parcelle qui coûterait l'équivalent de 2,25 millions de francs à la Ville. Pour rappel, à son budget, la Ville a 5 millions de francs par année pour mener sa politique d'acquisitions foncières.

Comme l'a expliqué la préopinante libérale, la Ville devrait respecter un devoir de subsidiarité par rapport à l'exercice et à la construction d'un privé. Dans le cas précis, les gens qui ont acheté la parcelle, objet du droit de préemption, sont intéressés à construire. Ils ont suivi plusieurs procédures en la matière, notamment en joignant leurs efforts à ceux du propriétaire de la parcelle voisine afin d'élaborer un PLQ commun. La préopinante l'a aussi relevé, la Ville n'a aucune autre parcelle à disposition dans le quartier pour mener une politique identique à celle qu'elle pratiquait, par exemple, dans les quartiers des Allières ou de la Forêt. Effectivement, elle a omis – ou refusé – d'exercer son droit de préemption sur les parcelles qui ont été mises en vente relativement récemment.

Il s'agit aussi de se rappeler, dans le cadre de l'accessibilité à la parcelle, les problèmes de voirie, notamment le débouché sur l'avenue d'Aïre, qui nécessiteraient d'être revus. Les efforts de la Ville correspondraient alors à du gaspillage des deniers publics. En outre, la Ville expliquait qu'elle souhaitait développer le quartier grâce à cette opération. Or, précisément, les privés organisent cette urbanisation de leur propre initiative.

Enfin, la problématique des logements sociaux n'est pas une problématique à craindre de par l'application de la loi sur les logements d'utilité publique. Dans le cas précis, le promoteur s'est engagé à réaliser des logements sociaux à hauteur de 30% des possibilités qui lui seront offertes par le PLQ.

Un point qui nous paraît tout de même important, à nous, groupe radical, c'est que la Ville, si elle a besoin de logements, a également besoin de réaliser une certaine mixité au niveau de ses habitants, en accueillant un certain nombre de contribuables sur son territoire à même de renflouer les caisses du ménage municipal. Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à l'exercice de ce droit de préemption.

M. Jean Sanchez (L). «Promoteur menteur», c'est un peu le genre d'accusations qui a circulé lorsque nous traitons de ce projet. Ce sont des accusations que

nous ne pouvons pas accepter par rapport à toute une profession qui s'efforce de fournir du logement pour tous. En l'occurrence, la confiance envers ce promoteur a été remise en cause et nous trouvons cette accusation injuste, puisqu'il n'y a eu aucune forme de procès. Si des doutes perdurent, il s'agit d'entamer une négociation, car ce sont des gens avec qui nous pouvons encore discuter. L'engagement de ce promoteur était clair par rapport à la construction d'un tiers de logements sociaux.

Le phénomène de ghettoïsation a été évoqué. Or il peut déjà se manifester dans un seul immeuble, et pas forcément dans un ensemble d'immeubles. Pourquoi alors concentrer toute une série de mêmes logements sociaux dans un seul bâtiment? C'est contraire aux efforts d'intégration en cours. Pour en avoir discuté avec plusieurs jeunes, le fait de sortir d'un immeuble social, c'est déjà porter une étiquette. A notre avis, ce n'est pas très habile si nous voulons intégrer différentes catégories dans un même immeuble.

Pour cette raison, le groupe libéral s'opposera à ce droit de préemption. Pour illustrer le phénomène de ghettoïsation, on observe très clairement aux Avanchets, dans certains appartements libérés de l'obligation de loyers à subventions grâce au nouveau statut, une meilleure qualité de vie pour tous les habitants. Des habitants issus de toutes les couches sociales apprennent à se connaître, à se fréquenter. C'est un plus pour la condition de vie dans ces immeubles. Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons fermement à ce droit de préemption.

M. Pierre Rumo (AGT). Vous ne serez pas surpris, Mesdames et Messieurs, si je vous dis qu'A gauche toute! votera ce droit de préemption de la Ville de Genève. En effet, comme l'a rappelé M. Pagni lors de son audition, le 13 novembre 2007, devant la commission de l'aménagement et de l'environnement, la Ville, contrairement à ce que certains préopinants ont dit, manque de logements sociaux, de logements à loyer abordable. Même si ce projet peut paraître modeste et manquer d'ambition, comme avait dit M. Barbey lors de l'entrée en matière il y a trois semaines, nous aurons malgré tout environ 25 logements sur cette parcelle, si la Ville acquiert ce terrain, et une quinzaine, voire une vingtaine de logements sur l'autre parcelle appartenant à des privés. Il y aura donc de toute façon un mélange de populations, mais ce ne sera pas un ghetto. Je pense d'ailleurs qu'on ne peut pas parler de ghetto avec 25 logements dans un ou deux immeubles. De toute façon, je le répète, il y aura des logements à loyers plus élevés et une mixité sociale, comme le souhaitent les libéraux.

Malgré la vision idyllique de M^{me} Fontanet, qui considère qu'il y aura forcément une baisse des loyers si des logements se libèrent, je ne crois pas qu'il y a eu beaucoup de baisses au niveau des loyers ces dernières années à Genève... Au contraire, les citoyens de notre municipalité consacrent une part de plus en

plus importante de leur revenu pour payer la location de leur appartement. De ce fait, des logements pérennes HBM (habitation bon marché) sont de plus en plus utiles.

D'autre part, nous n'avons jamais dit que promoteur égale menteur. Mais, dans ce dossier, nous pouvons quand même nous poser des questions, puisque ce promoteur avait promis à M^{me} Barjon Dekumbis que c'était pour sa fille et qu'il allait agrandir la villa. Finalement, la personne vendeuse a appris que ce serait pour construire des logements... En commission, elle nous a clairement dit qu'elle préférerait que la Ville fasse du logement social plutôt que le promoteur fasse de l'argent sur son dos. *Sic*.

A propos du pourcentage de logements sociaux, je rappelle à certains que la loi actuelle, c'est vrai, exige environ 30 à 35% de logements sociaux. Mais avec le nouvel accord – qui n'est pas encore entré en vigueur – nous n'aurons plus que 15% de logements d'utilité publique. Le nombre de logements sociaux pérennes risque donc de diminuer considérablement. Ce n'est pas pour rien que l'Etat de Genève va consacrer une part importante de son budget à acheter des immeubles par l'intermédiaire de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève. Par conséquent, en Ville de Genève, les logements sociaux manquent – je le répète, je le martèle! Ce projet manquant d'ambition selon certains peut quand même rendre service à une partie de nos concitoyens. M. Pagani et M^{me} Charollais l'ont rappelé lors de leur audition: il y a eu plusieurs dossiers où des logements sociaux promis par les promoteurs sont devenus, par un tour de passe-passe, des logements en propriété par étages (PPE). Nous ne pouvons pas croire sur parole tous les promoteurs immobiliers, surtout ce monsieur qui, je le répète, n'avait pas dit toute la vérité, si je peux m'exprimer de la sorte, à la personne vendeuse. En outre, je rappellerai à M. Rubeli que la mise en œuvre de ce projet ne sera pas forcément plus lente parce que la Ville en est l'initiatrice. Du reste, la Ville s'est engagée à travailler avec l'autre promoteur immobilier en charge d'une des parcelles.

Il est vrai que la Ville n'a pas usé de son droit de préemption il y a deux ans sur une parcelle voisine, mais, comme l'ont rappelé les représentants de la Ville, à l'époque, nous voulions surtout acheter des parcelles dans deux secteurs de notre ville, les quartiers des Allières et de la Forêt. A ce niveau-là, la Ville a peut-être commis une erreur en n'usant pas de son droit de préemption. Maintenant, en quelque sorte, elle veut rattraper cette erreur en essayant d'aménager un certain nombre de logements dans ce secteur.

Comme l'a rappelé M^{me} Rys, les représentants de l'Association du quartier des Eidguenots sont d'accord avec un projet modeste d'habitation sur ces parcelles. Ils ont estimé, à part les problèmes de voirie, que ce projet était acceptable pour eux, notamment s'il était réalisé avec la vision du développement durable.

Pour toutes ces raisons, le groupe A gauche toute!, qui ne vote pas ce projet simplement parce que le logement est son fonds de commerce, comme l'a dit M^{me} Fontanet, acceptera ce droit de préemption. Il espère qu'une large majorité, notamment du groupe démocrate-chrétien, comme cela a été le cas en commission, votera également ce projet d'arrêté PR-580 proposé par la Ville de Genève.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Que d'espoirs ne place-t-on pas dans cette fameuse loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), qui, effectivement, a modifié la loi générale sur les zones de développement (LGZD)! Pour vraiment voter en conscience et être bien certains de ce que nous faisons ce soir, il faut quand même connaître un minimum d'aspects techniques. Que dit le nouvel article de la LGZD qui nous concerne pour la zone des Eidguenots? Cette loi dit que le promoteur doit réaliser 30% de HM (habitation mixte), ou en coopérative, à son choix, ou, s'il ne souhaite pas le faire, que 25% de l'opération doivent être cédés à la collectivité publique.

Certes, cette disposition est inscrite dans la loi, mais il faut bien savoir, et certains ne l'ont peut-être pas rappelé, que, d'abord, le règlement d'application de la LUP n'est pas encore arrêté et que, contrairement à ce que certains veulent bien dire, des dérogations sont possibles. L'une de ces dérogations possibles permet – la Ville y a souvent été confrontée dans le passé – à un promoteur d'invoquer une impossibilité financière, de demander une modification du plan financier et de dire: «Désolé, je me suis trompé, je pensais atteindre mon pourcentage de logements sociaux, mais, manque de chance, je ne peux pas!» Cette dérogation existe toujours, même avec les nouvelles dispositions. Chers collègues, il est très important d'avoir cela à l'esprit avant de vous déterminer ce soir.

Alors, effectivement, on peut dire que, s'il y a 30% de HM, ce n'est pas mal, mais cela ne fait jamais que sept logements sur vingt, et ce sera du logement social pendant vingt-cinq ans, puis, après, salut, bonsoir... Maintenant, si c'est la variante selon laquelle 25% doivent être cédés à la collectivité publique, après tout, pourquoi pas? La collectivité publique s'y retrouvera quand même, parce qu'elle pourra entreprendre quelque chose. Mais là se pose la petite question à 20 centimes: ces 25%, personne ne nous dit encore, car ce n'est pas réglé par les dispositions légales, à quel prix la collectivité publique devra en faire l'acquisition. Le problème, Mesdames et Messieurs, tel que je le vois et tel que le groupe démocrate-chrétien en a longuement débattu, est qu'aujourd'hui aucun de nous ne peut avoir la certitude que l'on peut absolument exiger d'un promoteur privé qu'il réalise un pourcentage x ou y de logements sociaux.

Le groupe démocrate-chrétien a très longuement discuté de ces questions et deux positions se sont dessinées en son sein. La position de ceux qui restent fidèles au principe de la non-intervention de la collectivité publique, ou de la

subsidiarité de la collectivité publique, comme l'a dit tout à l'heure M^{me} Fontanet, et ceux qui pensent que, dans le cas d'espèce, il vaut mieux assurer 20 logements sociaux pérennes et que, ma foi, si la Ville doit préempter, eh bien, qu'elle préempte!

Pour ma part, Monsieur le président, je ne vous le cacherais pas, j'appartiens au second groupe, car je pense que s'il y a un endroit où la Ville peut non seulement faire réaliser un objet intéressant, mais aussi déclencher un processus maîtrisé par le PLQ qu'elle va élaborer, c'est bien aux Eidguenots. J'aimerais vraiment, très sincèrement et fermement, le dire à tous ceux qui hésitent encore ce soir: si vous refusez cette préemption, n'ayez pas l'illusion que, ipso facto, il sera possible d'exiger du privé qu'il réalise des logements sociaux, car aujourd'hui rien ne le garantit...

A l'appui de ce que j'avance, je donnerai un détail tiré des propos entendus en commission. Il a été posé la question de savoir comment le promoteur pouvait être aussi affirmatif, puisque, également par écrit, il a été très catégorique sur sa volonté de réaliser un pourcentage de logement social. Mais une question toute bête se pose: aujourd'hui, on ne connaît pas la densité qui sera acceptée au moment de la requête en autorisation. Or, sans densité, pas de plan financier! Alors, quel promoteur est devin pour être capable d'assurer qu'il fera fonctionner un plan financier?

Pour ceux d'entre vous qui m'entendez depuis quelques années, vous savez que je ne suis jamais favorable à l'augmentation des pouvoirs ou des prérogatives de la collectivité publique. Mais, ce soir, s'il y a bien une chose intelligente à faire, c'est de laisser la Ville préempter ce terrain. C'est une responsabilité, une fois encore, que je prends à titre personnel, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe démocrate-chrétien aura la liberté de vote. (*Applaudissements.*)

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Ce que je voulais dire a été développé en partie par M. Rumo et M^{me} Rys. Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez aux groupes libéral et radical que, certes, cette parcelle sera la seule à être propriété de la Ville dans le périmètre en question, mais elle permettra à la Ville d'être partenaire d'un projet. En effet, la Ville, en partenariat avec les privés, qui ont déposé une demande de renseignements sur la parcelle voisine, avec l'Etat, qui a déjà été consulté, avec les habitants du quartier et en lien avec la zone du Coin de Terre, qui est à proximité, pourra développer un projet conforme au projet d'écoquartier défini par le Conseil administratif lors de son discours de législation.

Par rapport au ratio des logements sociaux évoqué par M^{me} Fontanet tout à l'heure, pour nous, il n'est pas suffisant. Comme l'ont dit M. Rumo et M^{me} Rys, le

parc des HLM en Ville de Genève ne cessera de diminuer et nous n'avons aucune garantie quant au nombre de logements d'utilité publique qui seront créés ces prochaines années.

Maintenant, à l'attention de M. Sanchez, vous transmettez, Monsieur le président, qu'il s'agit d'un immeuble de taille modeste et qu'il y aura d'autres immeubles à proximité, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Rumo. Et vous pourrez transmettre aux radicaux, Monsieur le président, que les problèmes de circulation seront de toute façon réglés dans le PLQ qui sera étudié.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens sur deux ou trois points qui m'ont particulièrement interpellée. Vous transmettez au groupe libéral, Monsieur le président, qu'il n'y a pas d'artifice politique lorsque nous entrons en matière sur ce droit de préemption et qu'il serait faux de dire que nous opposons les intérêts des privés et les intérêts publics. Lors de la précédente législature, le groupe socialiste a approuvé différents PLQ représentant pas moins de 1500 logements. Les libéraux se sont opposés à nombre d'entre eux, alors même que ces PLQ étaient appuyés – et nous nous en félicitons pleinement – par l'Association des promoteurs constructeurs genevois. Ces derniers avaient accompli une action exemplaire en développant certains de ces PLQ en lien avec l'Etat et la Ville. En conséquence, les partis de gauche notamment – mais pas seulement, je crois que l'intervention de M^{me} Rys tout à l'heure était exemplaire – ont su assumer clairement leur responsabilité. Il n'y a donc pas d'artifice.

Concernant les pourcentages de logements sociaux, je tiens à souligner que M^{me} Rys a résumé brillamment la problématique en jeu. On pourrait même dire que le plan financier jamais ne pourra tenir quand on sait que les promoteurs ne peuvent pas, dans un si petit immeuble, s'engager à faire sept logements sur vingt en logements sociaux. C'est un leurre de croire qu'on peut partager ainsi les projets. On sait très bien que les plans financiers peuvent changer en fonction du nombre d'allées d'un immeuble, or il s'agit là d'un petit immeuble. Je crois que si le Parti socialiste et d'autres partis veulent appuyer ce droit de préemption, c'est parce qu'il est possible de constituer un parc de logements sociaux pérennes, c'est-à-dire que nous n'aurons pas seulement sept logements sur vingt à vocation sociale, mais que l'entièreté de cet immeuble sera clairement à vocation sociale. En effet, quand une collectivité s'engage, elle peut pérenniser son parc.

Ensuite, et cela a été dit par plusieurs d'entre nous, il est important de souligner l'effet d'entraînement de ce projet. Comme l'a dit tout à l'heure M^{me} Duarte Rizzolio, il aura un effet d'entraînement avec les privés, mais il permettra en plus à l'Etat et à la commune d'affirmer ensemble une manière claire de développer le quartier à terme. Il sera aussi de nature à rassurer les propriétaires de villas, à leur montrer qu'il ne s'agit pas du jour au lendemain de mettre en péril l'entiè-

reté d'un quartier, mais bien d'entreprendre peu à peu une démarche respectueuse d'un urbanisme de qualité.

Enfin, d'un point de vue politique, je pense que nous devons affirmer clairement que le droit de préemption, comme parfois la municipalisation du sol, permet la création d'un parc de logements sociaux pérennes et que si nos prédécesseurs n'avaient pas fait ainsi, jamais la Gérance immobilière municipale n'aurait autant de logements dans son parc, car ces logements ne seraient pas aujourd'hui en main de notre collectivité.

M^{me} Patricia Richard (R). Le Parti radical trouve que cette proposition PR-580 a été traitée un peu vite, que tout le monde n'a pas forcément été entendu et que des points n'ont pas été soulevés. Qu'en est-il de la pétition que l'Association du quartier des Eidgenots avait envoyée au Grand Conseil il n'y a pas si longtemps? Il n'en est fait mention nulle part... Pourquoi l'Etat n'a-t-il pas usé de son droit de préemption? Personne ne s'est posé la question non plus... Puis, si la Ville devait acquérir cette parcelle, dans combien de temps y aurait-il vraiment des logements? Le privé, lui, est prêt à le faire assez rapidement, alors que nous savons que c'est beaucoup plus lent pour la fonction publique. Or la Ville de Genève manque de logements tout court et très urgemment.

Enfin, Monsieur Pagani, vous nous avez demandé au mois de juin dernier, fort d'un seul mois de mandat, de vous faire confiance pour le projet de la patinoire des Vernets. Nous vous avons fait confiance, mais devons-nous comprendre que c'est à sens unique? Le Conseil municipal doit faire confiance au Conseil administratif, mais le Conseil administratif, lui, ne peut pas faire confiance à un promoteur... Bon, devons-nous travailler ainsi durant cette législature? Je crois que nous le verrons assez rapidement.

Pour nous, tous les promoteurs ne sont pas des méchants, certains sont très bien. Même si, avec la loi Mark Muller, dans le pire des cas, cela ne devait être que 15%, c'est toujours 15% de logements sociaux qui seront sur le marché beaucoup plus vite que ce que nous pourrions faire. Le Parti radical refusera donc cette proposition.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons entendu beaucoup de choses et, notamment, qu'il y aurait enfin des logements sociaux pérennes. Est-ce le fait de cette proposition qu'il y aurait aujourd'hui des logements sociaux pérennes construits ou est-ce le fait du changement de la loi? Il ne faut pas nous donner plus de pouvoir que nous n'en avons. Si les logements sociaux de type HLM antérieurs sont devenus du loyer libre – M. Emile Dupont, conseiller d'Etat, avait créé cette loi pour permettre la réalisation de logements sociaux – il s'est trouvé par

la suite que, pour des motifs ayant trait pour beaucoup à la loi, la construction de logements s'est arrêtée. Merci, l'Association suisse des locataires (Asloca)! De la sorte, le patrimoine de logements HLM a fondu, à cause de la «recourite» aiguë qui a rendu impossible la construction.

Dans le cas de la «recourite» aiguë, j'ai cité l'Asloca, mais ce serait une erreur de ne pas citer la Ville de Genève qui, à ce titre, a été quand même spectaculaire, par magistrats successifs et, en particulier, le prédécesseur de M. Pagani, pour faire systématiquement opposition à toute construction en ville de Genève ou sur le patrimoine global de la Ville de Genève. Si bien que, en effet, il ne s'est rien construit et, quand il ne se construit rien, ni le tiers, ni la moitié, ni les deux tiers ne peuvent être réalisés en logements sociaux... Alors on a beau jeu, dans une conférence de presse, puis dans le PowerPoint que nous sommes supposés lire, de nous montrer que les logements sociaux ont fondu. Mais il n'y a pas d'autres causes que l'absence de concertation intelligente et une certaine volonté politique qui consiste toujours à voir le mal où il y a une recherche commune de l'intérêt public prépondérant qu'est la réalisation de logements.

La démarche, aujourd'hui, est inspirée par le même mouvement. Nous avons entendu M. Rumo – vous transmettez, Monsieur le président – dire que, enfin, nous aurons des loyers à un prix raisonnable. Mais les loyers dont parle M. Rumo sont ceux convenus par la loi. La Ville n'y est pour rien dans la fixation des loyers, tout au plus peut-elle prévoir des subventions. Il est parfaitement erroné de prétendre que les loyers seraient distincts selon que le promoteur serait celui-ci ou celui-là.

Nous avons dit aussi que la Ville n'a pas usé de son droit de préemption il y a deux ans sur une parcelle voisine, et que ce fut une erreur. Mais nous savons parfaitement pourquoi la Ville n'a pas préempté, c'est parce que nous avions une politique du logement qui consistait à s'intéresser à deux secteurs: celui de la Forêt, particulièrement bloqué, et celui des Eaux-Vives, où il y avait de grands enjeux et où nous n'avions pas les moyens d'acheter tout, contrairement à ce que pensent peut-être de jeunes magistrats qui, à la tête d'un budget de 1 milliard de francs, se disent que leurs poches sont sans fond. Mais ils apprendront malgré eux que, finalement, les poches ne sont pas trouées et ils en racleront les quelques derniers centimes dans le courant du mois de septembre ou d'octobre du budget de l'année prochaine...

De ce fait, il n'est pas possible de s'engager pour réaliser à la fois des œuvres culturelles, des œuvres sociales, des œuvres sportives et encore construire tous les logements de la Ville. Il n'est pas possible de concéder qu'ici un pont peut nous être offert, là qu'un musée est financé par quelques mécènes et qu'ici encore les privés peuvent réaliser des logements. Ce que je veux dire surtout, c'est que la Ville vous trompe quand elle dit que, au mois de juillet 2009, nous poserons la

première pierre, que nous serons là tous réunis, joyeux, pour assister à ce moment solennel sous la présidence du magistrat Pagani...

Ceux qui sont dans ce Conseil depuis longtemps savent que le quartier est un quartier mobilisé, qu'il a déjà été passablement secoué et que les recours sont certains. Mais avant même les recours, la procédure choisie par le Conseil municipal, ou par l'autorité municipale qui lance le PLQ, détermine à elle seule un délai de deux ans. Nous en avons fait l'expérience, le magistrat Ferrazino – vous l'interrogez, Monsieur Pagani – en a fait l'expérience. C'est la plus mauvaise méthode qui soit pour activer un dossier, parce que le dossier fait des navettes et, à chaque navette, vous devez réengager une concertation et, à chacune des concertations, il s'agit de lever les oppositions, sans pour autant que vous soit épargné le délai nécessaire de cinq ans. Au bout de ces cinq ans, il s'agira d'évacuer le locataire que la Ville aura choisi et je vous garantis que, compte tenu de la pénurie de logements, il faudra encore compter trois ans. Avant donc une dizaine d'années, vous ne poserez pas la première pierre, sinon par miracle – on peut croire au miracle!

Mais le problème n'est pas dans la tromperie des délais ni dans cet enthousiasme à réaliser du logement. Ce délai a une importance: il est inutile de vouloir croire que courir, c'est résoudre les problèmes. En matière d'aménagement, nous savons que c'est un enjeu politique fondamental et nous sommes tous d'accord sur la nécessité essentielle de réaliser des logements, que ce soit du logement social ou du logement de toute autre nature. Mais nous ne pouvons réaliser du logement que dans le cadre d'un système en concertation avec les uns et les autres. Or, là, le Conseil administratif, par la voix de sa majorité, lance le plus horrible des messages. Il nous dit que sur cette parcelle, au milieu d'un groupe de propriétaires de villa, il va poser ce que la gauche a l'habitude d'appeler une barre. Cette barre est au beau milieu, de sorte qu'elle fige complètement le quartier.

Mesdames et Messieurs, comment pourrez-vous articuler un PLQ là autour? Reprenez une image du quartier sur Google et regardez comment il est développé, comment l'habitation s'est faite! Vous verrez que la perspective que vous lancez est la plus mauvaise de toutes. Non seulement vous forcerez une réalisation, mais vous dresserez les propriétaires les uns contre les autres, de sorte que toute réalisation future sera encore plus difficile, en nous disant encore et toujours que ce qui a été fait aux Eidguenots, jamais plus nous ne permettrons qu'il soit fait. Tout cela dans un principe de précipitation.

Vous paraissez surpris, Monsieur le magistrat. Je me répète: votre proposition blesse le quartier et dresse nécessairement chacun contre elle. Quand vous aurez posé cette barre au milieu de cette zone villas, vous verrez que, dans toutes les zones où un développement est possible, chacun fera référence à cette politique défendue ce soir qui, par hypothèse, aurait été mise en œuvre là-bas, en disant:

«Cela, nous ne le voudrions jamais!» De la sorte, au lieu d'aboutir à un projet concerté, développé, qui permet de réaliser non pas 20, mais 200 logements, vous rendez impossible la réalisation des 180 autres sous prétexte que ce qui a été réalisé là jamais plus ne devra être fait.

C'est précisément la difficulté que rencontre toute la promotion par rapport à ce qui s'est passé dans les années 1970. C'est exactement ce que vous êtes en train de refaire, en oubliant qu'il s'agit de réaliser un quartier d'une manière harmonieuse. Mais il n'y a aucune volonté d'harmonie dans votre proposition et l'emplacement de cet immeuble interdit toute réflexion intelligente. Pour preuve, regardez l'implantation de cet immeuble, regardez les bâtiments alignés les uns contre les autres, les façades front contre front, living contre living, dans une orientation est-ouest, alors que la vue est dégagée au sud sur le Rhône et sur le Salève, et sur le Jura au nord! Au lieu d'une perspective dégagée, vous avez des espèces de casemates indignes d'un habitat moderne. C'est là votre proposition, mais, quand vous l'aurez mise en œuvre, vous ne réaliserez plus rien ensuite.

Nous sommes plus ambitieux, nous ne voulons pas 20 appartements, nous n'en voulons pas 200, nous en voulons des milliers, mais pour y parvenir, il ne faut pas faire des erreurs aussi grossières, aussi fondamentales et aussi scandaleuses. Dire qu'on peut construire ici, c'est tout à fait faux! Sur cette parcelle, on peut envisager une promotion, mais il faut savoir que, pour ce faire, vous devez acheter le périmètre et que c'est une perspective à vingt ans. Quand le Conseil administratif, il y a deux ans, a renoncé à cette préemption en se concentrant sur la Forêt et sur les Eaux-Vives, il savait ce qu'il faisait, il était réaliste. C'est une politique que nous avons soutenue dans ce Conseil municipal, nous étions tous d'accord. Aujourd'hui, il semble que ce front s'égare, c'est bien fâcheux, parce que je crains qu'ensuite nous ne fassions plus rien.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AGT). Que dire après un tel feu d'artifice? J'essaierai quand même de répondre à la fois à M. Froidevaux et à M^{me} Richard. Par la force des choses, ce projet a été examiné à une trop grande vitesse par la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque la Ville a une trentaine de jours pour annoncer son droit de préemption. Il fallait donc agir très rapidement et, là, je salue le travail de M^{me} Rys, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a organisé les quatre auditions nécessaires à l'examen de ce dossier avec les représentants de la Ville, la vendeuse, l'acheteur, les architectes et l'Association du quartier des Eidguenots. Je crois que le travail a été effectué de manière tout à fait correcte par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Une pétition déposée par l'Association du quartier des Eidguenots est effectivement encore à l'examen par le Grand Conseil. Mais je rappelle que ce n'est

qu'une pétition et la Ville de Genève ne peut attendre les résultats de l'étude de cette pétition pour s'exprimer sur son droit de préemption. Du reste, l'Association du quartier des Eidguenots avait également déposé une pétition devant notre Conseil municipal et nous l'avons classée, si je ne m'abuse. En tout cas, nous avons reçu par deux fois les pétitionnaires. Je crois qu'ils ont été satisfaits d'avoir été écoutés et, contrairement aux affirmations de certains, il n'y aura pas forcément opposition de la part de cette association.

La loi prévoit que c'est d'abord l'Etat qui use de son droit de préemption, puis la Ville de Genève. Mais l'Etat n'en a pas fait usage. Alors la Ville estime qu'il est utile pour elle d'user de son droit de préemption et je ne vois rien de répréhensible là. A mon avis, le fait que l'Etat n'ait pas usé de ce même droit n'est pas un argument valable.

Comme je l'ai dit, nous avons consacré deux séances de commission à ce dossier. Mon rapport est quelque peu court, mais je rappelle que j'ai dû le rendre trois jours après la deuxième série d'auditions. Malgré tout, il contient les faits essentiels qui permettent de se déterminer pour ou contre le droit de préemption.

La loi Dupont, votée en 1957, était à l'avant-garde. Mais je rappellerai à M. Froidevaux – vous transmettez, Monsieur le président – que la loi Dupont prévoit que les logements restent dans le système HLM avant d'entrer dans les loyers libres. C'est une faiblesse de cette loi qui fait qu'un très grand nombre de logements qui, au départ, étaient des logements sociaux sont devenus maintenant des logements à loyer libre, avec souvent une augmentation très substantielle de loyer.

J'aime beaucoup la dialectique de M. Froidevaux lorsqu'il réussit, en quelques minutes, à la fois à dénigrer le prédécesseur de M. Pagni en disant qu'il s'opposait pratiquement systématiquement à tout projet de construction et, quelques secondes après, en disant que ce même prédécesseur avait, lui, une politique du logement... Comprenez qui pourra! Quelque chose ne joue pas très bien dans la dialectique de M. Froidevaux.

Je ne pense pas que la première pierre serait déposée plus rapidement s'il s'agissait de promoteurs privés. M. Froidevaux a parlé de dix ans pour la construction de cet immeuble, qui serait, selon lui, des casemates, carrément des logements militaires. On croit rêver! Je ne sais pas si M. Froidevaux, qui a été longtemps membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, a bien lu le dossier.

Ensuite, M. Froidevaux aimerait des milliers de logements. Je signale au Conseil municipal qu'il existe un projet de plusieurs milliers de logements, les Communaux d'Ambilly. Or je vous demande qui freine ce projet à tout crin: les partis de droite représentés dans les communes concernées! Donc, n'exagérez pas, ne dites pas n'importe quoi!

Dans ce dossier, je crois que la Ville à mille fois raison d'user de son droit de préemption et je suis certain qu'une majorité de ce Conseil municipal le votera ce soir.

M. Alexis Barbey (L). Nous vous avons déjà expliqué pourquoi ce projet n'est pas politiquement opportun, pourquoi, du point de vue de l'aménagement, il n'était pas désirable. Mais comme je sens qu'il y a encore quelques personnes qui n'auraient pas souscrit pleinement à nos arguments, je me permets de vous en avancer un autre ce soir. D'abord, j'aimerais rappeler que le groupe libéral, depuis trois ans, a accepté tous les PLQ soumis à ce Conseil municipal. Je tiens à remettre l'église au milieu du village, puisque le contraire a été dit.

Ma vision est celle d'un commissaire des finances, qui n'a pas l'habitude de traiter des projets d'aménagement, mais qui voit très bien à quoi on consacre les sous nécessaires à cette acquisition et, pour moi, il y a là un vrai problème d'utilisation des deniers publics. On parle d'une acquisition qui coûtera 2 250 000 francs à la Ville, après quoi elle pourra commencer à investir pour construire des logements. Mais cette acquisition en elle-même ne suffira pas à construire un seul logement. En quelque sorte, nous allons mettre 2 250 000 francs sur la table pour jouer, comme au poker.

Une autre chose me choque. D'un côté, on dépense cette somme dans un projet qui nous paraît nébuleux – mon collègue Froidevaux vous a bien démontré qu'il peut être remis en question à bien des points de vue – et, d'un autre côté, nous devons sans arrêt faire des choix importants sur la manière de dépenser notre argent. Nous nous retrouvons alors devant ce paradoxe: la Ville est propriétaire d'un parc immobilier de logements, que d'aucuns peuvent juger insuffisant mais qui est quand même assez conséquent au dire de la cheffe de groupe socialiste, mais elle ne trouve pas dans son milliard de francs de budget annuel les moyens d'entretenir correctement ces logements. Vous savez, comme moi, que le patrimoine immobilier de la Ville de Genève est dans un état peu enviable. D'où mon questionnement: ces 2 250 000 francs pour l'acquisition d'une parcelle pour construire peu de logements, sont-ils vraiment utiles à la population genevoise? Cette acquisition bloquera le développement d'un quartier et empêchera la Ville de faire face à d'autres obligations. Mais il me semble que l'explication se retrouve dans un certain air du temps.

M. le magistrat Pagani, avec qui j'ai eu le plaisir de discuter cet après-midi encore à la radio au sujet de la passerelle des Vernets, a entendu mon argumentation, et j'aimerais vous la répéter ici. A l'heure actuelle, la mode est de refuser l'argent des privés pour la prise en charge de certains investissements que la Ville voudrait faire, mais qu'elle ne peut pas forcément se payer. C'est une mode – un

luxe – qui est, à mon avis, complètement dépassée. Nous sommes à une époque où l'on parle de partenariat public-privé...

Une voix. Vous en parlez!

M. Alexis Barbey. Non, pas nous seulement. Pourquoi empêcher un privé d'investir de l'argent, de soulager la Ville de ses tâches d'investissements et de mettre à disposition soit des logements sociaux, soit la passerelle des Vernets? Tout cela pour le plaisir de dire: je possède, je contrôle... De tels arguments sont plutôt des arguments de gens que l'on qualifierait de possédants, qui sont plutôt de ce côté-ci de l'hémicycle que de l'autre... Je suis surpris de les entendre dans votre bouche ou, en tout cas, de pouvoir détecter ce type de raisonnement.

Une fois encore, je l'ai dit à M. Pagani cet après-midi pour la passerelle des Vernets, mais je le dis à tout le Conseil municipal cette fois: vous avez une occasion de faire ce dont vous rêvez depuis toujours: faire payer les riches. Là, des gens se proposent de faire un investissement et de soulager la Ville. C'est un libéral qui vous le dit: pour une fois, faites payer les riches de manière intelligente!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Froidevaux, on peut tourner les arguments en fonction de ce qu'on a envie de faire passer comme idée... J'ai été député pendant passablement de temps, je sais de quoi je parle, on peut jouer à ce petit jeu longtemps. Mais au-delà de la rhétorique, quand on est dans un exécutif, dans un Conseil municipal, voire dans un parlement, on doit avoir un principe de réalité... (*MM. Froidevaux et Barbey discutent.*) Mais cela n'intéresse pas beaucoup M. Froidevaux ni M. Barbey. Nous devons avoir un principe de réalité et la réalité n'est pas – Monsieur Froidevaux, permettez-moi d'être un peu polémique – du haut de Google Maps, avec une vision d'ensemble de cette parcelle; il faut aller au fond des choses. Je me suis rendu sur ces lieux, j'ai discuté avec les habitants, j'ai rencontré un certain nombre de personnes, qui m'ont orienté et avec qui j'ai pu prendre contact avec la réalité, également du point de vue juridique.

Je le dis clairement, en même temps que nous mettrons en place un plan d'utilisation du sol, nous établissons un plan de site pour garantir, sur la partie sud de ces terrains, avec une coopérative, le maintien des villas du Coin de Terre qui présentent un intérêt historique. A ce niveau-là, il n'y a donc pas de problème.

Ensuite, au-delà de la rhétorique, Monsieur Froidevaux, Monsieur Barbey, ou d'autres dans cette salle, je trouve qu'on ne peut pas dire – passez-moi l'expression – qu'on va bouffer du promoteur. Ce n'est pas vrai. Pour prendre un

exemple, durant ce mois, j'ai rencontré deux groupes de propriétaires, de promoteurs, et nous allons construire ensemble, grâce à un partenariat privé-public. Nous pourrons le faire parce que vos prédécesseurs de droite et nos prédécesseurs de gauche se sont échinés, année après année, à acheter des parcelles. Il se trouve que nous avons, à Chandieu, comme en dessous du collège Rousseau, un certain nombre de parcelles où nous sommes situés au beau milieu d'une promotion immobilière. Heureusement, comme cela nous avons les armes à équivalence d'un propriétaire. Nous n'avons pas simplement, comme l'a dit M^{me} Rys très justement, les armes légales qui, aujourd'hui, sont des logements d'utilité publique, qui sont aléatoires.

Je m'angoissais de devoir vous expliquer la situation juridique dans laquelle nous nous trouvons, c'est-à-dire une situation complètement nébuleuse. Je remercie sincèrement M^{me} Rys. Elle a été au fond de ce dossier et elle nous a fait un résumé exact de la situation juridique. Nous, force publique, aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens d'imposer un certain nombre de logements bon marché. Voilà, Mesdames et Messieurs, la situation concrète. Nous allons coopérer avec des promoteurs, je coopère avec des promoteurs. Ce mois, j'ai rencontré deux équipes et nous allons mettre en place des PLQ dans la troisième zone de développement. Là, c'est aussi la réalité, Monsieur Froidevaux, il faut partir de ce principe.

Comme n'importe quel citoyen – bien que, comme député, j'aie été peut-être mieux informé – je pensais que la plupart des transactions faites dans la zone de développement – la zone découpée par des majorités de droite, je le rappelle – pour développer la ville visaient à des actions de promotion en vue de construire des logements. Or, Mesdames et Messieurs, la réalité est autre et je vais la lire: «L'analyse des transactions récentes en zone de développement montre que, sur dix années, environ 130 transactions ont eu lieu concernant les terrains avec villas, dont seulement 35 ont donné lieu à des autorisations de construire» – et on ne sait pas encore si c'est du logement ou pour reconstruire des villas un peu plus grandes – «dont la moitié d'entre elles pour des villas ou agrandissements.» Cela veut dire que, dans les 35 transactions qui ont été faites, c'est pour des villas et des agrandissements. Tout le reste, ce sont des ventes, de gré à gré, entre des propriétaires de villa et ça repart pour quarante ans... La zone de développement ne porte pas la destinée pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire pour développer la ville. Nous avons une potentialité dans cette zone de développement d'à peu près 6500 logements. Aujourd'hui, concrètement, sur le terrain des Eidguenots, les 25 logements proposés font partie de cette potentialité.

Partons de cette réalité, développons des stratégies. J'admets, comme une conseillère municipale l'a très justement dit, que c'est une politique de petits pas. J'espère que beaucoup de gens se mettront à côté de moi pour faire cette politique-là et, plus nous avancerons, plus nous prendrons le rythme et de la vitesse.

Ainsi, tous ensemble, nous mettrons à disposition des logements bon marché. Quand je dis des logements bon marché, je parle de logements qui correspondent au besoin de la majorité de la population, c'est-à-dire 3200 francs la pièce par année, et non des logements qui correspondent à des gens qui seraient précarisés. La majorité de la population a besoin de ces logements bon marché. Je vous invite à faire avec moi ces petits pas et, ensuite, à marcher très fermement pour impulser cette nouvelle politique de construction de logements bon marché dans notre commune. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 30 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente conclu le 12 septembre 2007 entre M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 100 000 francs, de la parcelle N° 2124, feuille 43 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, sise 21, avenue des Eidguenots;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, sise 21, avenue des Eidguenots, selon l'acte de vente établi par M^e Chantal Binder-Raetz entre M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis et M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, du 12 septembre 2007, au prix de 2 100 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 250 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, frais de remboursement et intérêts courus dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 250 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical demande un troisième débat. (*Protestations.*)

Le président. Etes-vous suivie par le tiers de l'assemblée, Madame? (*Des mains se lèvent.*)

Plus du tiers de l'assemblée lève la main, il y aura donc un troisième débat. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vois que certains veulent jouer les prolongations... Mesdames et Messieurs, du point de vue légal, nous avons trente jours pour préempter. Cela veut dire que la majorité de ce parlement, si elle venait à accepter le troisième débat dans une séance ultérieure, serait spoliée de sa décision. Je propose donc une suspension de séance de dix minutes pour que nous puissions commencer une nouvelle séance.

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je propose cinq minutes de suspension de séance et de faire ensuite le troisième débat.

(La séance est suspendue de 21 h 45 à 21 h 50.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprenons notre séance. Je vais lire, pour la bonne compréhension de tout le monde, l'article 80 de notre règlement sur le troisième débat: «Les deux premiers débats peuvent avoir lieu dans la même séance. Sauf urgence, le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget.» En l'occurrence, ce soir, il s'agit bien d'une urgence, puisque nous devons voter dans les trente jours. Nous pouvons donc avoir au sein de cette séance le troisième débat sans signer une feuille de présences. J'ouvre le troisième débat et je passe la parole à M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'ai bien entendu l'interprétation que vous faites du règlement, Monsieur le président. Pour le groupe socialiste, il nous semble important de faire ce troisième débat dans une troisième séance, c'est-à-dire à 23 h 10, pour qu'il ne soit pas inscrit que cette séance a été interrompue, mais bien qu'il soit très clairement mentionné que nous avons une troisième séance, distincte des autres.

Je ne voudrais pas que la Surveillance des communes invalide le choix que nous allons faire. J'aimerais être vraiment sûre que nous n'allons pas nous retrouver dans une situation délicate. Monsieur le président, nous pouvons faire ce troisième débat sans attendre la prochaine séance qui, en l'occurrence, serait en janvier 2008, donc trop tard. Mais, à notre sens, le troisième débat devrait plutôt avoir lieu à 23 h 10.

Le président. Je ne suis ni juriste ni le magistrat responsable des communes. Nous avons suspendu cette séance pour voir ce que nous pouvions faire... Je pense qu'il faut prendre le risque. Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, pour la sûreté de nos débats, il serait raisonnable de prendre langue avec un juriste, ce que je me propose de faire – d'autant plus que le prochain point de notre ordre du jour ne me concerne pas forcément – et de renvoyer le troisième débat à 23 h 10, comme proposé par le Parti socialiste. Précédemment, j'ai déjà eu à traiter une affaire où le Conseil municipal a dû se prononcer et certains avocats bien éclairés de notre République ont mis en doute la décision du Conseil municipal, notamment au niveau des délais. Je trouve qu'il vaut mieux s'assurer de cette question.

Le président. Je ne suis pas juriste, mais, pour éviter tout problème, si un juriste pouvait me donner une solution, cela m'arrangerait. Monsieur Barbey...

M. Alexis Barbey (L). Je ne suis pas juriste non plus... Néanmoins, le groupe libéral dans sa grande majorité soutient la proposition du groupe socialiste, qui semble conforme au règlement et qui nous mettra à l'abri de disputes subséquentes et ultérieures. Sachant qu'il y a toujours la possibilité de recours sur la décision du Conseil municipal par la voix du peuple, naturellement...

Le président. Il sera fait comme la plupart des groupes semblent le vouloir, c'est-à-dire que nous poursuivons notre séance jusqu'à 23 h, puis nous arrêterons cinq minutes, nous signerons une nouvelle feuille de présences et nous aborderons le troisième débat.

5. Motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Catherine Gaillard, Maria Pérez, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Charles Rielle: «Les Roms, une communauté à respecter» (M-741)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les Roms représentent, depuis des siècles, une communauté gravement discriminée dans leur pays d'origine;
 - que, si la Communauté européenne ne leur accorde pas encore le droit de travailler s'ils sont ressortissants de Roumanie ou de Bulgarie, les Roms ont cependant le droit de séjourner sur le territoire genevois pendant trois mois, comme tout citoyen européen;
 - qu'une certaine presse contribue à stigmatiser les Roms auprès de la population genevoise de façon odieuse, sans respecter leur dignité d'êtres humains,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- respecter le droit des Roms de résider ici durant les trois mois autorisés;
 - leur donner accès, durant les grands froids, à des abris de protection civile;

¹ Annoncée, 2581. Motion d'ordre, 2664.

- ouvrir une structure d'accueil pour les enfants en bas âge et ceux en âge de scolarité;
- définir avec ces personnes les problèmes les plus urgents à résoudre dans leurs villages d'origine (par exemple: réseau d'adduction et d'évacuation d'eau, écoles, etc.);
- intervenir auprès de l'ambassade de Roumanie à Genève pour étudier avec elle les différentes possibilités de réinsertion de ces personnes dans leur pays d'origine, en leur donnant les moyens de travailler, de se former et d'accéder à une vie décente sans devoir s'expatrier;
- respecter la dignité de ces personnes et à cesser tout étalage démagogique devant la presse visant à les opposer à la population genevoise.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Vaclav Havel disait que les Tziganes sont la pierre de touche non pas de nos démocraties, mais des sociétés civilisées. En cela, il voulait signifier que les Tziganes et les Roms interpellent quelque chose chez nous qui est bien plus de l'ordre d'un devoir ou d'un droit humanitaire que de n'importe quel cadre législatif. Qu'avons-nous vu dans cette affaire? D'abord, une sorte de rumeur qui courait, alimentée évidemment par une certaine presse, aussi par nous-mêmes, ici, par des discussions au cours des années qui nous ont précédés. En fait, on se retrouvait dans une situation où on avait l'air de dire qu'il y avait quantité de Roms ou de Tziganes qui débarquaient, peuples nomades qui envahissaient la ville, que leurs enfants n'étaient pas scolarisés, que la mendicité à laquelle ils nous confrontaient était intolérable et que, quasiment, la République était presque en danger. On nous a dit que des cars entiers arrivaient avec ces Tziganes qui se précipitaient sur la soupe populaire, qui, normalement, est destinée à nos pauvres et non pas à ces tribus barbares qui déboulaient d'on ne sait pas trop où.

Evidemment, nous avons vu que la réalité était tout autre. Puis des études ont été faites, également par la police, et on s'est rendu compte que ces Roms étaient peut-être une centaine, qu'ils venaient tous d'un même endroit, d'un village de Roumanie et que là-bas leurs conditions de vie étaient indignes. On sait que les Roms, en Roumanie et ailleurs, sont fortement discriminés. Dans ce village d'Aiud, ils n'ont pas accès à l'eau potable, les canalisations s'arrêtent à l'entrée de leur quartier, le puits d'eau dont ils pouvaient disposer est empoisonné, leurs enfants qui osent s'approcher des écoles sont victimes de quolibets, voire pire. Bref, leur situation est telle qu'ils n'ont pas d'autre choix que celui de s'exiler et, en tant que citoyens européens, ils ont le droit de s'installer trois mois en Suisse.

Au cours des siècles qui les ont vus pourchassés de partout, ils ont perdu le droit de travailler, ils ont perdu, en tout cas pour certains d'entre eux, la faculté

d'avoir recours aux petits artisanats auxquels ils étaient habitués, comme le rempaillage, et, par conséquent, s'ils ne veulent pas voler, ils mendient. Aujourd'hui, on nous dit que cette mendicité est insupportable pour nos regards d'Européens plutôt nantis et il serait même question, au Grand Conseil, de l'interdire. Nous, nous aimerions qu'un jour on puisse interdire la pauvreté; or nous en sommes encore loin, il est beaucoup plus facile de cacher ce qu'on ne veut pas voir. La mendicité nous rappelle l'incroyable inégalité de nos sociétés, les fossés qui peuvent séparer les uns des autres, et elle nous rappelle surtout, d'ailleurs avec beaucoup de tristesse, à quoi on est renvoyé lorsqu'on n'est ni de la bonne caste ni du bon pays.

Certains d'entre eux, des femmes et des enfants en majorité, étaient logés dans l'abri de protection civile des Eaux-Vives. Les hommes, eux, n'avaient pas droit à ces accès d'urgence et, par conséquent, leur situation, durant ces mois d'hiver particulièrement froids, était de dormir sous les ponts dans un abri de fortune. Notre idée, au début, était naturellement de mettre à leur disposition des abris de protection civile un peu plus confortables, ou en tout cas correspondant à des normes d'hygiène et sanitaires un peu plus supportables. Mais je ne vous cacherai pas que nous avons été un peu déçus par la réaction du Conseil administratif. En effet, la presse a été alertée et c'est avec beaucoup de courtoisie, d'ailleurs les observateurs de la Ligue des droits humains ont été unanimes pour dire que l'évacuation des Roms – j'ai envie de parler de rafle, c'est le premier mot qui m'est venu à l'idée quand j'ai lu cela dans la *Tribune* – s'était faite dans les meilleures conditions, avec beaucoup de gentillesse, de dignité. Pour cela, nous n'avons rien à dire. Sauf que les journaux ne sont pas toujours là et que le signal donné par cette majorité de gauche, ce Conseil administratif où quatre représentants sur cinq sont de gauche, avec des électeurs qui ont majoritairement voté pour un Conseil municipal de gauche, est vraiment indigne et, depuis, c'est la porte ouverte à n'importe quels excès!

L'association Mesemrom nous signale déjà que, pas plus tard qu'hier, un jeune homme Rom, tout juste majeur, a été arrêté par la police et conduit non pas en Roumanie comme la loi l'exige – puisque, lorsqu'on expulse quelqu'un, il est renvoyé dans son pays d'origine – mais de l'autre côté de la frontière, en France. Ce jeune garçon ne savait même pas où il était! Il a téléphoné, en larmes, à l'association, mais il n'a pas été capable de dire où il se trouvait. Mesdames et Messieurs, il s'est simplement fait jeter dehors! Comment voulez-vous qu'on puisse exiger autre chose quand, avec notre morale de gauche, de femmes de gauche, avec nos principes humanitaires, nous avons pu mettre cela sur pied?

Je crois que ce qu'il faut – c'est ce que notre motion demande – c'est respecter le droit de ces gens de résider ici durant trois mois, s'ils le souhaitent, leur donner accès, durant les mois froids, à des abris de protection civile, pour la plupart du temps totalement vides, puis autoriser le regroupement familial. Mesda-

mes et Messieurs, qu'on ne vienne pas nous dire que les hommes et les femmes, dans ces populations, c'est compliqué, c'est des organisations mafieuses et qu'il vaut mieux les séparer... Mais de qui parle-t-on? Ce ne sont pas des troupeaux où on sépare les mâles des femelles, ce sont des familles, ce sont des clans peut-être, mais en tout cas ils ont tout à fait le droit de rester ici et de demeurer ensemble.

Nous aimerions aussi, parce que c'est un problème qui nous touche encore plus, que leurs enfants soient placés dans des structures d'accueil adaptées à leur âge en attendant que le Canton puisse mettre sur pied des classes avec des accompagnants pour les scolariser. Ce n'est pas demander la lune, c'est demander ce qui se passe dans beaucoup de villes d'Europe, en tout cas dans une ville proche, à Lyon, qui a des structures d'accueil parfaitement adaptées et qui se penche sur la question des Roms depuis de nombreuses années. Je crois qu'il serait intéressant de suivre cet exemple ou, du moins, de s'y intéresser.

Nous aimerions aussi demander au Conseil administratif d'aider, en amont, les Roms à vivre décemment dans leur pays d'origine. Bien sûr qu'il est possible de mettre sur pied des aides au développement! Nous demandons dans cette motion d'intervenir auprès de l'ambassade de Roumanie, mais après avoir discuté avec des spécialistes de ces associations, comme Mesemrom, nous savons que la Roumanie a probablement beaucoup de bonnes intentions, mais il n'empêche que les Roms y sont fortement discriminés. Par conséquent, il est probablement plus intéressant de discuter avec les associations qui sont sur place, qui connaissent à la fois les problèmes des Roms et les problèmes des gouvernements face aux Roms.

Il faut évidemment leur donner l'accès à l'eau potable sur place, que leur quartier soit mieux équipé; c'est une des propositions de cette motion. Une autre invite de la motion consiste à demander de respecter la dignité de ces personnes et de cesser de convoquer la presse chaque fois qu'il est question d'elles.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais vous rappeler encore une fois, sur la piste de Vaclav Havel, qu'il ne s'agit pas là d'interdire à des populations d'être ceci ou cela, il s'agit juste de respecter un certain droit à l'humanité. Ces populations sont nomades, elles l'ont toujours été. Même la Suisse n'a peut-être pas forcément la conscience tranquille; d'ailleurs, les Roms, depuis des siècles, c'est la mauvaise conscience de l'Europe. Ces populations ont été déportées au même titre que les Juifs ou d'autres populations, mais elles, particulièrement, ont vraiment été internées dans des camps. Il y a eu une sorte de génocide de ces populations nomades. Puis vous vous rappellerez certainement, et non sans douleur, cette terrible affaire suisse des populations jénisches, quand on arrachait de force les enfants à leur mère pour les faire adopter, afin de les sédentariser. C'est tout cela qui se véhicule à travers l'affaire qui nous a occupés ces dernières semaines. Il faut quand même être conscients que nous avons cette mauvaise conscience par rapport à ces peu-

ples. Je crois que ce qui s'est produit, même avec cette dignité et probablement une très bonne volonté d'essayer de faire le maximum, correspond à une certaine raison sous-jacente qui nous pousse à surtout ne pas les voir et à essayer de dissimuler ce que les Roms représentent, c'est-à-dire un mode de vie totalement à l'opposé de celui que nous avons ici.

Monsieur Tornare, je m'adresse à vous particulièrement, parce que chez vous – plus que chez tout autre peut-être – des phrases me font plus mal quand je les entends. Vous avez dit qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. C'est vrai, mais vous êtes bien placé, peut-être mieux que moi, pour savoir que Genève est tout à fait d'accord d'accueillir toute la richesse du monde, et qu'entre l'un et l'autre il y a probablement un compromis à trouver. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Si le groupe socialiste a signé cette motion, ce n'est certes pas pour stigmatiser l'attitude du Conseil administratif, mais, dans un premier temps, pour le remercier d'avoir entrepris ce que d'autres n'ont pas fait et pour l'encourager dans cette démarche. La population de Roms, qui est venue dans nos villes pendant l'été et qui a pratiqué la mendicité, a interloqué une grande partie de la population. C'est vrai que cette arrivée de mendiants a interpellé beaucoup de citoyennes et de citoyens, parce que cela montre combien nos sociétés européennes peuvent dysfonctionner. Nous sommes nombreux dans ce Conseil municipal à nous être rendus en Roumanie ces derniers mois, voire ces dernières années – j'y suis allé cet été – et à avoir pu constater la situation dramatique des Tziganes en Roumanie, mais aussi dans d'autres pays comme la Slovaquie ou la Tchéquie, chère à M. Havel, où les Tziganes ne sont pas mieux traités qu'ailleurs.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'effectivement il faut encourager notre Conseil administratif, mais aussi l'ensemble des milieux politiques suisses et européens, à investir pour la population tzigane dans les pays où elle réside originellement. Cette installation, quand bien même on veut qu'il s'agisse de peuples nomades, remonte à plus de quatorze siècles.

Personnellement, j'ai été choqué en Roumanie, cet été, d'apprendre, de la femme d'un prêtre orthodoxe, que ces Tziganes, qui stationnaient à côté de l'église qu'elle gardait, étaient des étrangers qui, en seize siècles, n'avaient pas réussi à s'intégrer. Quand on entend des énormités de ce type, on ne peut qu'être choqué et, quand on voit la misère dans laquelle ces gens vivent là-bas, on peut comprendre qu'il y ait ce qu'on appelle vulgairement chez nous un appel d'air.

Mesdames et Messieurs, il faut se souvenir aussi du tribut extrêmement lourd – j'en parlais hier – qu'a payé la population tzigane dans les camps nazis, il y a de cela soixante et quelques années. Il faut relire le texte du responsable du camp d'Auschwitz parlant de cette population tzigane, de ces gens qui, jusqu'au dernier jour, jouaient de la musique et s'occupaient de leurs enfants dans le fameux baraquement où ils étaient «gardés» – plutôt parqués pour être clair. C'est un texte monstrueux.

Aujourd'hui, nous, groupe socialiste, d'abord nous remercions nos autorités communales pour ce qu'elles ont entrepris. Certes, ce n'est pas énorme, mais si elles en avaient fait beaucoup plus, certaines et certains auraient trouvé à redire et cela aurait été odieux. Nous demandons d'agir au mieux, soit autant que faire se peut et surtout dans la discrétion, pour des gens qui sont dans une misère noire et qui, encore une fois, ont besoin de notre solidarité, ici quand ils y sont et surtout chez eux, dans leur pays, où ils ne demandent qu'à rester, à avoir du travail et à trouver, comme vous et moi, des conditions de vie digne.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'ai été parmi un certain nombre de personnes à avoir été extrêmement mal à l'aise par rapport à toute cette procédure mise en place pour n'évacuer, finalement, qu'une trentaine de personnes, d'après les informations que j'ai pu recueillir dans la presse, ayant constaté que ces Roms étaient beaucoup plus nombreux les années précédentes. Je me suis posé la question de savoir pourquoi on procédait ainsi. J'avoue que cela m'a rappelé certains moments que j'ai vécus dans ma carrière de déléguée du Comité international de la Croix-Rouge, où on avait la coutume, dans certains pays, dans certaines villes, à l'annonce de l'arrivée d'un notable étranger, d'évacuer tous ceux qui pratiquaient la mendicité, qui tendaient la main, en général des enfants des rues. Nous les retrouvions quelques jours, voire quelques mois plus tard – parfois en mauvais état d'ailleurs.

La grande différence, vous me direz, c'est que les Roms, ici, ont été bien traités. Ils ont été recueillis et placés dans des abris de protection civile. On a relevé leur identité, puis on les a mis dans des bus et renvoyés chez eux, tout en leur donnant, je crois, le prix du billet. Encore que, semble-t-il, certains contrôles s'exerçaient sur ces billets, qui étaient plutôt remis au chauffeur du bus.

Encore une fois, j'ai été frappée de voir comment une Ville à majorité de gauche, une Ville internationale qui défend une certaine image, a été dépassée par une espèce de populisme autour de la question de la mendicité. Il faudra apprendre à vivre avec la mendicité, parce qu'elle est la conséquence de la misère, de la migration, et nous aurons de plus en plus de phénomènes de ce genre. Ce que nous avons vu arriver il y a quelque mois, nous le verrons de manière beaucoup plus flagrante et nous devons nous habituer à vivre avec ces gens, nous avons

contribué à cette fracture sociale dont ils sont victimes. Nous sommes aussi en partie responsables de l'origine de cette arrivée de Roms. Nous avons les Roms et aussi d'autres mendiants dans les rues et cela doit nous interpeller de manière ouverte.

Toute cette misère humaine à laquelle nous avons pu assister pose la question du malaise ressenti à l'égard de cette communauté de nomades. Plusieurs préopinants l'ont exprimé avant moi, de manière touchante, émouvante et je crois très juste. Cela relève à la fois du fantasme autour des Tziganes, de la musique tzigane, de rêve et d'angélisme, et à la fois des positions et des rôles qu'ils ont joués dans beaucoup de conflits extrêmement ambigus. Tout cela est encore mêlé à l'idée et à la réalité de l'Holocauste, qu'ils ont également connu, et qui donne un résultat sur lequel nous sommes très peu à même de réagir. Mais il s'agit de personnes humaines qui requièrent tout notre respect et qui ont besoin de dignité.

Maintenant, j'insiste sur le fait que certaines personnes vont revenir. Leur identité a été relevée, avec une certaine forme, mais nous leur avons quand même proposé de partir, nous les avons presque expulsées. Ces personnes reviendront et que feront les autorités de la Ville? C'est une question directe. Va-t-on se contenter de voir passer ces personnes, de les remettre dans des bus et de les renvoyer ou, au contraire, va-t-on se décider à se pencher sur cette question? On pourrait très bien imaginer que Genève, comme d'autres villes l'ont fait auparavant, décide d'un programme de coopération avec le village d'Aiud – qui est le village principal. Nous savons qu'il y a d'énormes problèmes matériels et d'intégration de cette communauté, mais ce n'est pas la Ville qui pourra répondre à ces questions d'intégration, qui sont très anciennes. Toutefois, la Ville pourrait faire autre chose que mettre simplement un emplâtre sur une jambe de bois. Il s'agit de trouver des solutions innovatrices, d'où l'importance primordiale de la dignité humaine et des questions liées à la flicaille, aux contrôles excessifs et à tout cet aspect largement répandu dans la presse, auquel nous avons été extrêmement sensibles.

Encore une fois, il s'agit de travailler sur ces aspects-là et le groupe des Verts est prêt à partager ses idées à cet égard. Nous sommes totalement en faveur du traitement humain, mais cela signifie travailler en amont des problèmes et essayer de trouver des solutions qui ne soient pas simplement des pis-aller.

M. Simon Brandt (R). Jusqu'à il y a une demi-heure, je croyais que la légalisation de la mendicité par Laurent Moutinot était un appel d'air... Mais nous sommes maintenant en dessous de la réalité, parce que cette motion n'est pas un appel d'air, c'est un ouragan!

Que nous dit-on ici? Que les Roms souffraient à Genève, que nous devons les aider et contacter l'ambassade pour étudier avec elle leur insertion sur place.

Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève a-t-elle la compétence de se mêler de toute la misère du monde, de dire au monde entier que ceux qui souffrent peuvent venir ici, que nous les aiderons? Les Roms sont-ils, depuis peu, une population de la Ville de Genève? Va-t-on municipaliser les villages de Roms en Roumanie, créer une annexe de la Ville dans tous les pays où les gens souffrent? Mais, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes que des conseillers municipaux! Elus par et pour les habitants de la Ville...

On reproche au Conseil administratif, à majorité de gauche, d'avoir insulté ses électeurs de cette obéissance. Mais un peu de cohérence, Mesdames et Messieurs! A nous, radicaux, précédemment, il nous a été reproché de ne pas être cohérents au sujet de l'eau, parce que, au niveau cantonal, nous disons oui à l'initiative sur l'eau et, au niveau municipal, pour une question de forme, nous disons non. Mais qui est le magistrat cantonal en charge de la police qui a appliqué ce plan? C'est M. Laurent Moutinot, magistrat socialiste, il me semble, à moins que vous ne l'ayez exclu entre-temps... Nous avons peut-être un scoop ce soir... Comment osez-vous nous dire que les électeurs de gauche peuvent se sentir trahis? Mais, pour vous, voter au niveau cantonal et au niveau municipal, ce n'est peut-être pas la même chose.

Dans les invites de la motion, vous demandez de «leur donner accès, durant les grands froids, à des abris de protection civile». M. Tornare l'a dit précédemment: c'est déjà fait. Quand les Roms dormaient sous des ponts, avez-vous déposé une motion demandant qu'ils soient mis dans des abris de protection civile? Non! C'est maintenant que vous réagissez, quand ce plan fonctionne et que ces gens commencent à rentrer chez eux. Sans ce plan, des centaines de personnes auraient dormi sous les ponts cet hiver et qu'auriez-vous fait? Rien!

Pour de bêtes considérations politiques, vous réagissez à un plan qui a fonctionné, parce que vous ne supportez pas qu'un magistrat de droite, qui plus est au niveau municipal, tire son épingle du jeu. Nous aurions aimé vous entendre, il y a quelques années, quand nous avons proposé de donner aux agents de sécurité municipaux la compétence de verbaliser les mendiants. Pas pour faire une chasse aux mendiants, mais pour leur faire comprendre que la Ville, si généreuse, si riche, si suisse soit-elle, n'a pas vocation à accueillir le monde entier.

Quel est le message ce soir? Que toutes les personnes qui souffrent peuvent venir en Ville de Genève, où elles seront nourries et logées. Voulez-vous tripler le chiffre de la population? On entend hurler quand des banques ou des privés veulent faire quelque chose, mais comment allons-nous financer l'aide sociale pour ces gens sans une économie forte? A vous entendre, vous voulez faire venir toute la pauvreté du monde en ville, mais les riches, les privés doivent s'en aller. Comment pouvez-vous être cohérents avec un tel discours? Le magistrat du département des constructions et de l'aménagement refuse le cadeau d'un privé pour le

pont aux Vernets, et des gens dormaient sous ce pont il y a peu de temps... Est-ce que la gauche ne regarde pas ce qui se passe sous les ponts?

Vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas entrer en matière sur une motion de ce type. Merci à M. Moutinot d'avoir réparé son erreur, merci au Conseil administratif d'avoir agi et, une fois pour toutes, mêlons-nous de nos affaires! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Baud (UDC). Les Roms, les Gitans, les Tziganes, savez-vous ce que c'est? Je pense que non. C'est un peuple de liberté, qui veut pouvoir se déplacer, qui a sa propre culture, ses propres langues, qui ne lit pas comme nous, qui ne vivra jamais comme nous. J'ai été comédien et j'ai rencontré beaucoup de Gitans sur la route. On arrivait à se comprendre, car on passait d'une ville à l'autre, on se retrouvait, on parlait. Ils ne veulent pas de nos petits «boulot, dodo», «salon, télé», ils veulent leur liberté.

Malheureusement, que s'est-il passé? Notre civilisation les a complètement oubliés et, maintenant, ils n'ont même plus un mètre carré pour poser leurs roulottes. Le problème est là. Il faut une prise de conscience au niveau de toute l'Europe, et tout ce que j'entends ici n'a rien à voir avec eux. C'est clair qu'à Genève il n'y a pas de place pour eux et ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, de leur en chercher une.

Ils viennent d'un peu partout, il y en a aussi beaucoup en France. Les Gitans que je connais en France – des amis – se déplacent continuellement. Ce sont des gens du voyage qui veulent continuer à vivre de cette manière. Ils tiennent à leur culture, ils la défendent, ils ne veulent pas changer. Certaines choses ont été faites, par exemple des roulottes en guise d'école pour leurs enfants, et cela fonctionne.

Mais il y a de moins en moins de place pour eux, les routes ont été remplacées par des autoroutes, il n'y a plus un mètre carré qui ne soit pas une propriété privée et, de ce fait, les gens du voyage sont complètement chassés de l'Europe, dont ils font pourtant partie depuis des siècles. Mais cette motion ne mène à rien, ce n'est pas au Conseil municipal de trouver la solution, il faudra la trouver en haut lieu.

Pour ma part, j'ai du respect pour ces gens, mais quand je les vois avec des gamins mendier dans la rue, il y a quelque chose qui ne tourne plus rond, cela veut dire qu'ils sont complètement déboussolés. J'étais à la commission des visiteurs de prison du Grand Conseil et j'ai été rendre visite à des gamines de 13, 14, 15 ans, qui avaient cambriolé des appartements à Genève. Je les consolais, parce qu'elles pleuraient, c'était assez effroyable: leurs parents les envoyaient faire ces cambriolages. Il y a donc parmi eux quelque chose qui ne va plus, ils ne s'y retrouvent plus dans notre société, parce que notre société ne les accepte pas.

Je répète que c'est en haut lieu qu'il faut chercher les solutions, ce n'est pas dans cette salle, nous n'en trouverons pas.

M. Alexis Barbey (L). Quel débat difficile, qui fait partie de ceux dans lesquels ce Conseil municipal essaie de garder une certaine dignité, un certain sang-froid. Naturellement, nous sommes tous émus par ce qui se passe dans la population des Roms. Ils mènent une vie difficile chez nous qui, à bien des points de vue, ne nous fait ni envie ni honneur. Néanmoins, pour ma part, j'ai quand même un peu de peine à avaler certains arguments qui tendent par trop à essayer de nous culpabiliser et de nous faire porter le poids de la responsabilité de la situation de ces gens-là.

Lorsqu'on dit qu'il faudrait scolariser les enfants roms et mettre à leur disposition des structures d'accueil, je suis désolé, mais c'est un vœu pieux. Les enfants roms qui mendent dans la rue le font parce qu'ils y sont contraints par leurs parents. Lorsque ce sont des petits enfants, ils sont retenus par les parents qui sont présents. C'est malheureux et je suis le premier à le déplorer. Ces derniers temps, à la gare, on voit tous les jours deux enfants faire la manche. Ils sont âgés de moins de 10 ans, donc largement en âge d'être scolarisés, mais leur activité présente un apport financier dont leur famille ne veut pas se passer. Je pense qu'il ne faut pas imaginer des solutions qui ne pourraient pas être acceptables pour eux.

Je voudrais dire également – là, je rejoins plusieurs préopinants – que oui, certes, les Roms sont dans une situation dramatique chez eux et on comprend qu'ils aient envie d'aller chercher une situation meilleure ailleurs. L'évidence même qui fait que la Suisse est le pays avec, je crois, le troisième produit intérieur brut (PIB) par habitant au monde ne peut que provoquer l'envie de tout le reste du monde. Mais si nous appliquons cette logique-là aux Roms, pourquoi ne l'appliquerions-nous pas aux gens de l'Afrique subsaharienne ou à certaines régions d'Amérique du Sud, qui vivent également dans des pauvretés affligeantes? Je ne pense pas que nous puissions prendre sur nous de régler ces problèmes ou d'accueillir tout le monde. Je crois que prôner cette solution revient à se tirer une balle dans le pied, dans la mesure où elle attise un sentiment xénophobe latent dans la population et conforte des groupes qui font leur lit de ce type d'arguments. Ce n'est pas que sur les bancs de droite qu'on a dit qu'il y a une vraie demande de la population pour le règlement de cette problématique. Les gens sont vraiment dérangés dans leur quotidien par la présence de mendiants un peu partout dans la ville et nous devons donc arriver avec des solutions.

J'aimerais saluer à mon tour le travail des magistrats de la Ville, en collaboration avec certains conseillers d'Etat, pour trouver des solutions pratiques et concrètes. Tout ce que j'ai pu lire dans la presse m'a fait penser que cela a été fait avec beaucoup de dignité; il n'y a pas eu de gens menottés, de gens qui

auraient été malmenés ou brutalisés pour les renvoyer chez eux. Tout cela a été fait dans un esprit – là, je crois que M^{me} Contat Hickel se reconnaît également – un peu «Croix-Rouge», c'est-à-dire où l'on considère d'abord la situation des gens et, ensuite, on cherche des solutions. Oui, Monsieur Maudet, oui également au conseiller d'Etat socialiste en charge de la police, je vous félicite d'avoir pris le problème en main, d'avoir amené une solution. Elle ne sera jamais une solution universelle, mais, comme j'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas en mesure de répondre à toute la misère du monde. En revanche, nous nous devons de traiter celle qui est devant nos portes avec le plus de dignité possible. J'ai l'impression que cela a été fait.

J'aimerais aussi rejoindre la position de M^{me} Contat Hickel et du groupe des Verts par rapport à l'aide au développement et la possibilité d'agir directement à l'endroit même où les gens sont renvoyés. Cette politique se pratique également au niveau de la Confédération, quand les gens sont renvoyés dans leur pays, en particulier en Afrique, en essayant de trouver un accord de coopération au développement avec ces pays de sorte que la situation des gens ne soit pas pire à leur retour que lorsqu'ils sont partis. Car en plus de leur absence et des forces de travail qui sont parties, la situation ne s'est probablement que dégradée.

Il se pose souvent le problème de l'origine précise des gens qui ont émigré. En revanche, il se trouve qu'il n'y a pas de problème pour les Roms: nous connaissons leur lieu d'origine. Nous avons donc une possibilité d'action concrète sur place pour leur permettre non seulement de retourner chez eux, mais d'y vivre un véritable projet de développement pour éviter qu'ils émigrent à nouveau et reviennent chercher un bonheur qu'ils n'ont pas pu se construire sur place.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral ne souscrira pas à cette motion, mais il tient à dire que c'est avec le plus grand sérieux et le plus grand respect qu'il envisage cette problématique.

M. Gérard Deshusses (S). Je tiens à dire à M. Barbey – vous transmettez, Monsieur le président – qu'il ne faut pas considérer cet objet avec un sentiment de culpabilité, mais comme une envie de solidarité par rapport à des citoyennes et des citoyens européens, dont nous sommes les partenaires continentaux, qu'on le veuille ou non. Quand vous parlez d'accord de coopération, vous avez pleinement raison. Il ne faut pas oublier que, rien qu'en Roumanie, il y a environ 2 à 2,5 millions de Tziganes qui connaissent à peu près tous les mêmes conditions économiques que celles que nous venons d'évoquer.

Pour répondre à M. Jacques Baud – vous transmettez, Monsieur le président – il est vrai que les Tziganes sont constitués de nombreux peuples, de nombreux regroupements. Chez nous, en Suisse, nous avons notre propre population tzi-

gane, les Jenisches, sur lesquels, il n'y a pas si longtemps, des exactions relativement graves ont été commises, notamment par le biais de Pro Juventute, qui s'était donné la mission de sédentariser les enfants en les fixant dans des familles autochtones, ou sédentaires, ou je ne sais pas quoi dire, car on entre là dans des propos qui me déplaisent profondément, qui relèvent d'une idéologie que je ne reconnais pas, mais qui a des effluves bruns.

Il faut reconnaître dans le peuple tzigane des populations qui ont gardé ou qui ont dû prendre des attitudes de nomadisme, c'est le cas des Jenisches chez nous, qui ont pu conserver leur mode de vie. Pour les Roms en Roumanie, cela ne s'est pas passé ainsi, parce que, aussi bien dans les terres austro-hongroises dès le XVIII^e siècle, puis au XIX^e siècle, que dans la Roumanie quand elle est devenue indépendante après l'écatement de l'Empire turc, les Tziganes ont été réduits à l'esclavage et ont dû travailler comme ouvriers agricoles sans droits aucuns. Ils ont été sédentarisés et le régime communiste n'a ensuite rien arrangé du tout, vous le savez. Ces gens ont été écartés des centres vitaux systématiquement, ils ont même été mis en marge des villages. Pour la plupart, ils vivent encore sans eau courante, sans électricité et sans aucune des conditions qui sont celles dont l'ensemble des citoyennes et citoyens européens jouissent.

Dans ces conditions, c'est-à-dire sans travail fixe, sans possibilité aucune et sans moyens aucuns, leur espoir de gains s'élève de 15 à 20 euros par mois. Il est évident alors qu'ils ont envie d'aller travailler en Europe de l'Ouest et en Suisse. Quand ils arrivent chez nous, ce n'est pas prioritairement pour mendier – vous pouvez en discuter avec eux, je l'ai fait – c'est dans l'idée de trouver un travail temporaire, par exemple dans le secteur agricole. Mais pour des raisons légales, que je comprends parfaitement, cette possibilité leur est interdite.

Mesdames et Messieurs, il y a là un énorme malentendu: ce n'est pas une population qui tient à s'installer chez nous. Ce sont des gens qui veulent réaliser quelques bénéfices financiers ici, puis rentrer chez eux pour arranger un petit peu leur état, que cela soit poser du carrelage dans une maison, faire une fête de Noël, avoir de quoi manger un peu, mais rentrer en ayant la tête haute. C'est vrai qu'entre 30, 20, 15 euros par mois chez eux et ce qu'ils peuvent gagner en mendiant chez nous, même si cela peut nous paraître extrêmement précaire, il y a l'idée de pouvoir gagner plus. Et plus les tziganes sont nombreux chez nous, plus les parts du gâteau se rapetissent et, par conséquent, on arrive à des situations telles que nous les avons connues cette année, à savoir que ces mendiants restent le plus longtemps possible, malgré le froid, et qu'on les retrouve sous les ponts. Ce n'est du goût de personne, bien entendu.

Je rejoins M. Barbey quand il dit que c'est chez eux qu'il faut essayer de faire un maximum. Si nous étions tous d'accord, la Ville de Genève pourrait aller dans ce sens; si le Canton le voulait résolument, il pourrait également appuyer

la démarche; si la Confédération, l'Europe s'en mêlaient, si nous nous y mettions tous, nous parviendrions à développer des actions d'importance pour ces 2 millions de gens en Roumanie. Nous pourrions contraindre le gouvernement roumain à réagir comme nous l'entendons, avec des contrats sérieux, et que cet argent soit vraiment disponible pour les populations de Roms.

Je tiens aussi à relever ce qu'a fait le Conseil administratif en faveur de cette population qui, finalement, à Genève est réduite. Parmi cette population, il y a une dizaine d'enfants – M. Maudet pourra le dire – qui ne devraient pas se trouver à mendier à côté de leurs parents. Pour éviter cela, il faut encadrer cette population extrêmement modeste. Ce qui a été entrepris est un minimum, je remercie le Conseil administratif de l'avoir fait et je l'encourage à aller plus loin encore s'il le peut.

Pour terminer, Monsieur le président, j'ai déposé sur votre bureau un amendement, parce que l'ambassade de Roumanie n'est pas à Genève, mais à Berne. Il convient de corriger la cinquième invite, pour que ce gouvernement, s'il nous écoute, puisse nous comprendre:

Projet d'amendement

«– intervenir auprès de l'ambassade de Roumanie à Berne pour (...)»

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes dans un sujet émotionnel et les accents des uns et des autres le prouvent tout au long de ce débat. Depuis quelque temps, nous pouvons suivre de façon télévisuelle ou par la radio, les journaux, notamment la *Tribune de Genève*, la situation telle qu'elle est décrite dans notre ville. Nous, démocrates-chrétiens, nous avons été intéressés par tout ce que nous avons découvert grâce à ces différentes émissions, ces reportages, et j'aimerais remercier ici la *Tribune de Genève* d'avoir exposé la problématique des Roumains, notamment à travers des villages qui étaient bien identifiés.

Dès lors, que faire de cette motion M-741? Lorsque certains représentants de gauche, notamment les socialistes, nous disent que cette motion est un encouragement pour le Conseil administratif, moi je dirais qu'on est là dans la plus totale hypocrisie. En effet, cette motion condamne le Conseil administratif, elle montre qu'il aurait dû faire encore plus, encore mieux, qu'il a utilisé la presse dans des intentions purement démagogiques. Mesdames et Messieurs, votre sentiment de

culpabilité par rapport à un phénomène qui doit être traité objectivement, rationnellement, sans émotion, dans la ville riche que nous habitons, ce sentiment de culpabilité, vous le reportez sur le Conseil administratif.

Nous avons vécu la situation de la mendicité à Genève pendant des semaines, des mois, et rien n'a été fait. La population a été exacerbée. Alors le Conseil administratif a pris des décisions. Mais, forcément, cinq personnes prennent des décisions et, là, nous sommes quatre-vingts à critiquer le Conseil administratif, à dire qu'il n'aurait pas dû faire ceci, qu'il aurait dû faire cela, qu'il n'aurait pas dû convoquer la presse... Mais dites-vous bien que si le Conseil administratif n'avait pas convoqué la presse et s'il n'y avait pas eu toute la description médiatique autour de ce phénomène, nous l'aurions accusé et nous aurions dit: «Mais avez-vous vu ce que ces bandits ont fait en catimini? Ce sont des voyous, des irresponsables...» Non, Mesdames et Messieurs, nous, les démocrates-chrétiens, nous n'emboucherons pas cette trompette-là. Nous pensons que le Conseil administratif, avec le Conseil d'Etat, a pris les décisions qui s'imposaient.

Lorsque M. Tornare – et tous ses services sociaux – essaie de prévoir les solutions qui s'imposent avec les moyens qui sont les siens, allons-nous le condamner, lui dire qu'il est démagogue? Ou va-t-on dire à M. Maudet qu'il se livre à la démagogie? Mesdames et Messieurs, à quoi jouons-nous? A nous torturer? A nous culpabiliser? Non, un phénomène doit être géré avec les moyens du bord et le Conseil administratif a fait ce que la population lui demandait. Mais si vous voulez continuer à vous torturer en évoquant Auschwitz, les camps de concentration, tout ce que le peuple suisse a fait contre ces populations, vous pouvez continuer... Un problème existe à Genève, le Conseil administratif a fait ce qu'il fallait et je souhaite qu'il continue.

Les pistes évoquées par M^{me} Contat Hickel sont bonnes, mais ce serait l'objet d'une autre motion. Si on veut encourager les villages en question, cela demande une concertation entre la Confédération, le Canton et la Ville. Si la Ville veut donner quelque chose, c'est une autre motion, mais en tout cas pas celle-là. La motion M-741 a été rédigée de façon bâclée, M. Deshusses l'a reconnu en l'amendant, puisqu'il n'y a pas d'ambassade de Roumanie à Genève... Mesdames et Messieurs, soyons sérieux et sachons aussi respecter les autorités communales, qui ont été élues par le peuple de Genève! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Le peuple suisse a doté l'Union européenne de plusieurs dizaines de millions de francs au titre de l'aide aux pays de l'Europe centrale, soit ceux qui connaissaient le régime politique dit du socialisme réel. Nous refusons d'être culpabilisés par vos discours et c'est en conscience que nous refuserons cette motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). On a entendu plusieurs choses ce soir, on a beaucoup parlé de culpabilité, mais au fond, moi, je l'assume parfaitement. Je me sens un peu coupable par rapport à ce qui s'est passé et, à la place de nos magistrats, j'aurais eu certaines difficultés à gérer à la fois la pression extérieure médiatique, ce qui se passe en Italie – on n'y est pas complètement indifférents – et la pression des partis, notamment de droite.

Cela étant, je crois qu'il y a quand même eu un recours un peu exagéré à la presse. On avait vraiment l'impression d'une mise en scène. En ce qui concerne la dignité des personnes, simplement au nom des droits de l'homme, on aurait pu imaginer plus de discrétion en ayant recours à des associations existantes, ici, à Genève, qui s'occupent des droits de l'homme et qui auraient pu assister ces départs – ce qu'elles ont fait, je crois, en tout cas certaines ont été tenues informées.

Une autre chose que je verrais comme piste pour un conseiller administratif, c'est la question des débats et de l'information auprès de la population genevoise. Or cette population genevoise n'a été informée que secondairement. Il n'y a pas eu vraiment de débat. Certes, la presse a été tenue au courant, il y a eu des communiqués, la *Tribune de Genève* a fait ensuite un certain travail, mais je pense qu'un des éléments principaux est d'informer la population de Genève de certaines réalités existant dans d'autres pays que la Suisse, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est, dont la Roumanie.

S'agissant de la coopération et aide au développement, j'aimerais aussi souligner qu'il existe dans les villages d'origine des Tziganes des associations de citoyens. La société civile est tout à fait militante et ces associations se sont offusquées des déclarations du ministre roumain des Affaires étrangères qui, lors de cet incident extrêmement grave en Italie, s'était contenté de dire: «Il y a un problème, je suis maintenant en Egypte, trouvons une partie désertique pour ces Roms...» Voilà la réaction d'un ministre des Affaires étrangères, qui a été ensuite diffusée par la télévision en Roumanie. C'est là que nous avons vu un certain nombre d'associations sur place protester violemment contre ces déclarations.

Cela pour vous dire que ce n'est pas simplement un problème de personnes victimes d'une situation. Nous pouvons en faire des partenaires et c'est dans ce sens-là que je dis qu'il faudrait agir. Nous n'avons pas affaire à des gens qui sont simplement les sujets d'une situation historique qu'ils n'arrivent plus à maîtriser. Encore une fois, remettons les choses à leur place et travaillons dans un esprit de partenariat avec les villages d'origine de ces personnes!

M^{me} Danièle Magnin (L). J'ai été très touchée par tout ce que j'ai entendu. Je suis prête à rédiger, pour ceux qui voudront en faire partie, les statuts d'une

association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. C'est vite fait, on se rend dans la salle des pas perdus, on constitue une association et on commence à récolter des fonds pour aider ces braves Roumains. Mesdames et Messieurs, l'initiative privée vous appartient aussi, même si vous êtes à gauche!

Je voudrais donner une petite précision par rapport au deuxième considérant de la motion. Je lis: «(...) les Roms ont cependant le droit de séjourner sur le territoire genevois pendant trois mois, comme tout citoyen européen». Or il manque deux précisions: «pendant *deux fois* trois mois par année, comme tout citoyen européen *sans autorisation de séjour et sans avoir d'emploi*». Je crois qu'avant de nous lancer dans ce genre de démarche – nous ne savons pas très bien où elle nous conduira – il faut une information complète et nous dire que, finalement, nous ne contrôlons ni les entrées ni les sorties et que c'est juste la porte ouverte à un refuge. Nous l'avons été, mais faut-il vraiment l'être dans ce cas-là?

Je me mets à votre disposition pour rédiger les statuts d'une association pour collecter des fonds pour ces braves Roms rentrés dans leur pays, ou pour l'aide au retour de ceux qui sont encore ici. Mais, au nom du groupe libéral, je vous invite, bien entendu, à refuser cette motion.

M. Olivier Fiumelli (R). A la suite des intéressantes discussions de ce soir et pour mettre tout le monde d'accord, je dépose trois amendements. Le premier vise à supprimer les six invites de la motion:

Projet d'amendement

Suppression des six invites de la motion.

Les deux autres amendements visent à introduire deux nouvelles invites ainsi libellées:

Projets d'amendements

- «– interpeller M^{me} Micheline Calmy-Rey afin qu'elle fasse pression sur le gouvernement roumain pour qu'il améliore la situation des Roms en Roumanie;»
- «– consacrer une partie de l'aide au développement figurant au budget de la Ville pour des projets relatifs aux populations roms dans leur pays d'origine.»

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens en ma qualité de cheffe de groupe. Cela fait plusieurs fois que le groupe radical cite nommément des élus ou

des élues socialistes, avec une intention pas vraiment constructive ni pour améliorer la qualité des débats. Vous transmettez, Monsieur le président, au groupe radical que M^{me} Micheline Calmy-Rey n'a sûrement aucunement besoin de conseils de qui que ce soit pour développer sa politique humanitaire... (*Protestations.*) Et encore moins de ceux du groupe radical!

M. Simon Brandt (R). Si M^{me} Calmy-Rey n'a pas besoin de leçons, un Conseil administratif avec quatre magistrats de gauche en a encore moins besoin...

M. Jacques Hämmerli (UDC). En ma qualité de chef de groupe de l'Union démocratique du centre, j'aimerais aussi rappeler – Monsieur le président, vous transmettez à ma collègue préopinante socialiste – que M^{me} Micheline Calmy-Rey est un personnage public. Il m'a été donné d'entendre dans cette salle, de la part de conseillers d'Etat, de conseillers administratifs, voire de conseillers municipaux, un conseiller fédéral légalement et démocratiquement élu être traité de... La bienséance m'interdit de reproduire les termes. A bon entendeur, salut, Madame!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. A l'évidence, la motion telle que présentée ne peut pas être considérée comme un encouragement au Conseil administratif à poursuivre la politique qu'il a engagée. De ce point de vue là, je me placerais dans la perspective de ce qu'a dit votre collègue M. Lathion tout à l'heure: nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Mais cette motion a le mérite au moins de permettre d'explicitier un certain nombre de choses, de revenir sur certains faits qui, à l'évidence, n'ont pas été très bien saisis par certaines et certains d'entre vous. Permettez-moi alors, pour la deuxième fois de la soirée, de remercier les partis de gauche d'être venus avec cette motion, qui a le mérite de permettre ces explications et de rétablir quelques éléments qui relèvent des faits.

Premièrement, à Genève, c'est la réalité validée par les rapports de police, nous avons – plutôt, nous avions, parce que la réalité a changé depuis quelques jours – 120 personnes considérées comme Roms, une population nomade se livrant à la mendicité, parmi lesquelles on compte au maximum huit enfants de 0 à 15 ans – encore une fois, selon nos décomptes. Voilà la réalité qu'on a pu voir cet été et cet automne. Puis, et là il faut tordre le cou à certaines idées reçues, chaque personne récolte au maximum 15 à 16 francs par jour. Il ne s'agit pas de mafia avec des nababs dans des Mercedes qui déposent les gens, qui les reprennent le soir et qui comptent les billets de cent. Ce n'est juste pas la réalité. En revanche, nous sommes en face de communautés organisées sur un principe familial, avec

la notion de *pater familias*, de regroupement, de division du territoire, de relève, avec une impression assez forte corroborée par les constats faits sur le terrain que cette organisation est bien rodée et qu'elle procède aussi d'une certaine culture. D'aucuns y ont fait référence tout à l'heure.

Puis, et c'est une réalité constatée sur la base de contacts que nous avons eus, même s'ils sont difficiles avec cette communauté, la Suisse est perçue comme un eldorado, sans doute à juste titre. C'est l'opulence de notre cité qui se reflète dans les yeux de celles et ceux qui se déplacent à l'Ouest avec ces communautés. Mais l'autre réalité qu'on ne peut pas nier parce que c'est un fait avéré, Mesdames et Messieurs, c'est une tension émotionnelle croissante dans la population. Cette tension est entretenue – je livre là mon opinion personnelle – par l'attentisme de certains en matière de mesures à prendre, de réponses à donner, de connaissance de cette communauté, et par l'activisme d'autres, prompts à saisir cette occasion pour s'illustrer dans quelque campagne électorale. Il faut le dire aussi.

Les Roms sont d'abord victimes de l'attentisme et de l'activisme et, finalement, d'un certain désarroi d'une majorité de notre population face à l'image de misère qu'ils renvoient. Une image bien réelle d'une misère exportée essentiellement de Roumanie, puisque là aussi nos décomptes nous ont permis d'établir que nous avions affaire à 80% de ressortissants roumains.

Dès cet été, nous avons donc décidé de prendre une série de mesures que j'ai proposées au Conseil administratif, lequel m'a suivi de manière unanime, je le précise, c'est important, sur la base de principes assez simples. Premier principe de base: personne ne doit dormir sous les ponts à Genève en période hivernale. Deuxième principe: personne ne doit donner l'impression de s'accaparer notre domaine public municipal et de procéder avec un certain harcèlement en matière de demande d'argent et de petits sous. Sur la base de ces deux principes, nous avons décidé d'un plan de mesures avec le Canton, en pleine concertation avec Laurent Moutinot en particulier. Ce plan repose sur trois idées fondamentales: agir avec fermeté, avec pragmatisme et avec dignité.

J'aimerais maintenant tordre le cou à d'autres idées évoquées tout à l'heure et rendre hommage au personnel, parce que c'est le personnel municipal qui a été pris en photo sous les ponts, et pas les magistrats, au moment où ces malheureux Roms ont été aidés à sortir de la situation dans laquelle ils étaient. En effet, les gens du Service de la voirie ont empilé jusqu'à 5 m de haut de matelas crevés avec des rats à l'intérieur et les agents de sécurité municipaux, avec les policiers, ont dû faire preuve d'humanité pour accompagner ces personnes. Ce n'est pas de la flicaille, comme j'ai pu l'entendre tout à l'heure dans la bouche d'une conseillère municipale, mais des hommes et des femmes qui sont touchés dans leurs activités quotidiennes par la réalité de cette misère. Ce sont nos services et je veux leur rendre hommage ici. Nous pouvons être fiers de leur travail, parce qu'ils l'ont accompli avec dignité, sans être spécialement préparés à cette mission.

Ensuite, ce n'est pas une rafla, comme j'ai pu l'entendre – Mesdames et Messieurs, je suis choqué par ce terme, qui renvoie à des époques bien plus difficiles et bien plus critiquables – c'est simplement une opération préparée et annoncée. Nous assumons le fait de l'avoir annoncée, sinon, M. Lathion l'a dit tout à l'heure, les médias nous seraient tombés dessus, parce que nous aurions procédé nuitamment à une évacuation et nous aurions été critiqués à tous points de vue, et à juste titre sans doute. Mais nous ne contrôlons pas les médias et, à cet égard, l'invite de la motion qui concerne les médias est complètement à côté de la plaque. D'ailleurs, pour celles et ceux qui présentaient cette motion et qui ont soutenu tout à l'heure *Le Courrier* et les aspects relatifs à la liberté de la presse, vous êtes en contradiction avec les propres principes que vous défendiez. Nous n'avons pas activé les médias, nous avons dit: «Stop! Nous arrêtons avec cette pression, avec cette réalité douloureuse, indigne, et nous mettons le holà.»

Ces mesures prises, Mesdames et Messieurs, étaient d'ordre sanitaire et elles n'ont pas été tellement révélées. Ce sont des médecins, des infirmières, c'est une prise en compte réellement sanitaire de la situation; puis des mesures policières allant, c'est vrai, jusqu'à l'expulsion, et nous l'assumons. Nous appliquerons la loi sur les étrangers qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008 – elle remplacera la loi actuelle sur le séjour et l'établissement des étrangers – avec des expulsions possibles à nonante jours, des expulsions possibles immédiatement sur la base de l'insuffisance des moyens de subsistance, parce que la finalité de ce plan est de diminuer l'attractivité. J'y reviendrai dans un instant.

Ensuite, nous avons pris des mesures d'ordre social – j'insiste là-dessus, car c'est une première – et, pour une fois, une commune voisine de Genève, Carouge, a répondu favorablement dans un délai record. La Ville de Carouge, à majorité de droite au Conseil administratif, je le signale, a dit: «Nous allons casser notre tirelire et nous mettrons à disposition un abri pour faire en sorte que cette situation cesse.» Mon collègue Manuel Tornare y reviendra dans un instant. Et, dès le samedi 1^{er} décembre, des gens en uniforme et en civil d'un groupe d'ilotage communautaire entreront en contact avec cette communauté. M^{me} Contat Hickel l'a dit tout à l'heure – nous ne mentirons pas à la population, à celles et ceux qui nous regardent – nous ne pouvons pas espérer voir la situation éradiquée, ce ne serait simplement pas réaliste. Nous voulons donc entrer en contact avec cette communauté, avec laquelle il est difficile d'établir des liens, pour arriver à un compagnonnage à long terme qui nous permette de trouver des solutions pragmatiques, fermes et dignes.

Mesdames et Messieurs, le message principal de notre plan était: il n'y a pas d'avenir durable pour vous ici. M. Deshusses l'a dit tout à l'heure, ce sont des populations qui, à la base, sont nomades et il n'est pas souhaitable – ce serait impossible – de les voir se fixer ici. C'est malheureusement ce que propose votre motion à certains égards et nous, Conseil administratif, nous ne pouvons pas

entrer en matière là-dessus. Nous voulons prendre des mesures préventives, dissuasives et coercitives. C'est cette palette de mesures qui doit pouvoir s'appliquer avec – et c'est là un élément intéressant que je vous invite, à titre personnel, à soutenir – la dimension coopération et aide au développement, parce qu'on peut légitimement s'interroger sur les sommes importantes mises à disposition par la Confédération, le Canton et notre commune. Pour notre commune, je rappelle que cela s'élève quasiment à 0,45% de notre budget, c'est-à-dire à peu près à 4,5 millions de francs par année, dont l'attribution est décidée par une délégation du Conseil administratif.

Maintenant un dernier mot pour vous livrer mon sentiment qui, je pense, est également le sentiment du Conseil administratif. Avec ce type de motion, vous tombez précisément dans le piège que vous voulez dénoncer. D'une certaine manière, vous jouez avec le feu, vous contribuez à l'excitation médiatique, alors que le problème est en voie de résolution. C'est vraiment dommage et vous faites surtout miroiter une capacité d'accueil, de logements, de travail qui n'est pas réelle, puisqu'elle n'existe pas. Mesdames et Messieurs, si l'on veut répondre au titre de la motion, c'est-à-dire respecter les Roms, il s'agit de ne pas leur mentir à travers les propositions faites ici et qu'on ne pourra pas appliquer, et de leur montrer les limites réelles et concrètes de notre solidarité, parce qu'il y a des limites à la solidarité, et il faut le dire. Puis il s'agit d'éviter de les instrumentaliser par des leçons de morale, de morale à bon marché, comme j'ai pu entendre tout à l'heure, et, comme l'a fait la Ville et comme elle continuera de le faire, d'agir avec pragmatisme, avec fermeté et, surtout, avec dignité. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pierre Maudet a brièvement parlé du volet sécuritaire dont il s'est occupé. Je rappelle ici à M^{me} Contat Hickel que le maire, Patrice Mugny, a participé à la conférence de presse avec MM. Maudet et Moutinot, pour présenter tout le volet sécuritaire. Pour ma part, avec l'accord du Conseil administratif, j'ai organisé une conférence de presse pour annoncer les mesures sociales, en compagnie de Jeannine de Haller, membre d'A gauche toute! et conseillère administrative de Carouge, qui a approuvé ces mesures.

Madame Gaillard, en parlant de toute la misère du monde que nous ne pouvons pas accueillir, je faisais évidemment référence à la phrase de Michel Rocard. Pour ma part, comme Pierre Maudet, je suis d'avis que nous pourrions faire plus, mais il nous faudrait alors des moyens supplémentaires. En l'occurrence, il faut rester humbles et modestes, Mesdames et Messieurs: c'est un problème qui nous dépasse tellement que nous serons critiqués quoi que nous fassions.

Il est vrai que, dans l'inconscient collectif, les Roms n'ont pas toujours une image positive. On l'a rappelé: 2 millions d'entre eux sont morts dans les camps de concentration nazis. Nous avons tous vu des images de l'époque montrant les rafles de Juifs, mais aussi de Roms. On sait aussi que le gouvernement Ceaucescu et ceux qui lui ont succédé ont été très discriminatoires envers les Roms, et cela continue, hélas. Alors, bien sûr, nous ne pouvons pas avoir la conscience tranquille. La meilleure solution contre la misère, c'est le partage de la richesse, mais l'Europe, malheureusement – et notre pays non plus – n'en prend pas le chemin.

Pour en venir aux mesures que nous avons prises, nous avons décidé d'ouvrir deux abris de protection civile, dont l'un à la rue des Vollandes, comme les années précédentes. Cet abri accueille les hommes, qu'ils soient Roms ou autres, comme il le fait habituellement chaque hiver. D'autre part, je vous rappelle que depuis cinq ans, avec votre accord, nous avons lancé une opération «bus du froid». On va me dire encore que je culpabilise les conseillers municipaux, mais je n'ai pas vu beaucoup de conseillers nous accompagner lors des tournées de ce bus du froid... Tous les soirs, Mesdames et Messieurs, ce bus repère, au-delà même des frontières communales, jusqu'à Chambésy, tous les endroits où des sans-papiers, des SDF pourraient dormir. Qu'ils soient Roms, Suisses ou de n'importe quelle autre origine, nous les accueillons et nous essayons de faire en sorte qu'ils ne dorment pas à la belle étoile.

Pierre Maudet, Patrice Mugny et moi-même, nous avons dit, dans cette enceinte, que jamais nous n'accepterions qu'un enfant, qu'il soit Rom ou autre, meure de froid dans les rues de Genève pendant cet hiver. C'est pourquoi nous avons ouvert un deuxième abri, M. Maudet l'a dit, avec l'aide de la commune de Carouge. Cela a été assez difficile, car cette opération a dû être mise en place très rapidement. Nous remercions tout particulièrement M^{me} de Haller, chargé du secteur social en Ville de Carouge, et le Conseil administratif carougeois en corpore, qui nous ont aidés dans cette opération. Cela dit, c'est bien la Ville de Genève qui s'occupe de l'intendance. C'est nous qui fournissons à la fois les moyens pécuniaires et le personnel pour le fonctionnement de cet abri, pour qu'il soit le plus accueillant possible.

En l'occurrence, pourquoi avons-nous séparé les hommes des femmes et des enfants? C'est précisément à la demande des femmes, Madame Gaillard! Il faut aller sur place et discuter, comme je l'ai fait, pour le comprendre. De même, pour répondre à M^{me} Contat Hickel, je relève que, souvent grâce à des médecins bénévoles, à des psychiatres, à des dentistes, nous avons pu faire des visites sanitaires et médicales à l'abri de Carouge. Nous l'avons fait aussi à la rue des Vollandes, mais tout particulièrement à Carouge, parce que les enfants sont plus vulnérables. Des psychologues pour enfants et des pédopsychiatres bénévoles sont venus consulter. Nous avons donc fait le maximum, mais peut-être avons-nous été trop

discrets... Pour ma part, je préfère, dans le domaine social, rester discret, agir sur le terrain, plutôt que de passer à la télévision pour une gloire bien éphémère et qui n'apporte rien.

Tout cela, nous l'avons fait en appelant à la subsidiarité dont je parlais hier. Ainsi, nous avons demandé à des associations, à des fondations de nous aider. Et je peux vous dire que nos partenaires sont contents de cette collaboration et que cela fonctionne bien.

S'agissant d'aider les villages sur place, sachez, Madame Contat Hickel, qu'il y a quinze jours le Conseil administratif a décidé d'entrer en matière. Votre ancien collègue Jacques Mino nous a fait des propositions et nous avons décidé, à l'unanimité, d'aider, sur le budget coopération et aide au développement, des villages en Roumanie qui comptent 60 à 70% de Roms. Nous allons cibler notre action, pour essayer de scolariser les enfants, d'aider les femmes dans leurs occupations et les hommes sur le plan professionnel. Nous allons faire le maximum, et nous vous tiendrons régulièrement au courant de ces actions.

S'agissant d'informer la population, Madame Contat Hickel, sachez que nous avons organisé, il y a trois semaines, une soirée portes ouvertes à l'abri des Volandes avec tous les acteurs sociaux du quartier. Nous avons reçu 60 personnes: des représentants du corps enseignant, du personnel qui s'occupe de gestion d'immeubles, des concierges, que ce soit de l'école ou d'autres bâtiments à proximité. Bref, une soixantaine de personnes ont pu visiter ce lieu, discuter avec des gens qui arrivaient vers 22 h pour dormir dans cet abri. Il y a vraiment eu des échanges positifs, des discussions, et je peux vous dire que cela s'est très bien passé. Nous avons distribué des papillons d'information dans le quartier et nous avons fait de même, avec la Ville de Carouge, à proximité de l'abri de Carouge.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je crois que, dans un tel dossier, quoi que nous fassions, on nous critiquera toujours. Cela me fait penser au *Quart d'heure vaudois*, cette émission de la Radio suisse romande, il y a bien longtemps, dans laquelle on rapportait les propos du pasteur: «Le dimanche, j'engueule toujours les fidèles: il y en a de moins en moins, mais je devrais engueuler ceux qui ne viennent pas au culte!» Car c'est un peu le procès qu'on nous fait ce soir... Tant Pierre Maudet que moi-même, avec l'assentiment de nos collègues, avons essayé de faire le maximum pour atténuer les difficultés de ces populations déshéritées. Dans ce dossier, certains l'ont reconnu ce soir, la Ville de Genève, notamment, a fait le maximum.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, du côté d'A gauche toute!, un point d'éthique nous heurte. Excusez-moi de paraphraser un certain débat politique, mais j'ai envie de demander à M. Maudet, qui fait toujours référé-

rence à une certaine unanimité, à un vote unanime, s'il peut nous confirmer que ce vote concernant l'expulsion l'était bien. Monsieur Maudet, comme vous venez de le dire il y a un instant, les yeux dans les yeux, ce vote était-il unanime?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous laisse le demander à votre magistrat!

Le président. Nous passons aux votes des différents amendements et je commence par les amendements de M. Fiumelli.

Mise aux voix, la suppression des six invites est refusée par 37 non contre 34 oui (2 abstentions).

Le président. Les six invites de la motion ne sont donc pas supprimées. Je fais voter maintenant les deux nouvelles invites proposées par M. Fiumelli, qui deviendront les septième et huitième invites.

Mis aux voix, l'amendement de M. Fiumelli ajoutant une septième invite est accepté par 37 oui contre 27 non (8 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Fiumelli ajoutant une huitième invite est accepté par 50 oui contre 20 non (3 abstentions).

Le président. J'ai encore un amendement de M. Deshusses, qui vise simplement à remplacer, dans la cinquième invite initiale, «l'ambassade de Roumanie à Genève» par «l'ambassade de Roumanie à Berne».

Mis aux voix, l'amendement de M. Deshusses est accepté à la majorité (3 oppositions et quelques abstentions).

Le président. Je mets aux voix la totalité de la motion amendée. Madame Gaillard...

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Monsieur le président, nous demandons le vote nominal.

Le président. Madame, êtes-vous suivie par quatre conseillers municipaux au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, nous allons procéder à l'appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée est acceptée par 37 oui contre 34 non (2 abstentions).

Ont voté oui (37):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (34):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Se sont abstenus (2):

M. Philippe Cottet (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Andrienne Soutter (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- respecter le droit des Roms de résider ici durant les trois mois autorisés;
- leur donner accès, durant les grands froids, à des abris de protection civile;
- ouvrir une structure d'accueil pour les enfants en bas âge et ceux en âge de scolarité;
- définir avec ces personnes les problèmes les plus urgents à résoudre dans leurs villages d'origine (par exemple: réseau d'adduction et d'évacuation d'eau, écoles, etc.);
- intervenir auprès de l'ambassade de Roumanie à Berne pour étudier avec elle les différentes possibilités de réinsertion de ces personnes dans leur pays d'origine, en leur donnant les moyens de travailler, de se former et d'accéder à une vie décente sans devoir s'expatrier;
- respecter la dignité de ces personnes et à cesser tout étalage démagogique devant la presse visant à les opposer à la population genevoise;
- interpellier M^{me} Micheline Calmy-Rey afin qu'elle fasse pression sur le gouvernement roumain pour qu'il améliore la situation des Roms en Roumanie;
- consacrer une partie de l'aide au développement figurant au budget de la Ville pour des projets relatifs aux populations roms dans leur pays d'origine.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Comme nous l'avons décidé tout à l'heure, je lève la séance. Dans cinq minutes, nous entamerons une nouvelle séance pour faire le troisième débat sur la proposition PR-580 et traiter la dernière motion urgente M-742 sur Artamis.

Séance levée à 23 h 15

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2818
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2818
3. Pétitions	2818
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, par M ^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M ^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 250 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-580 A)	2819
5. Motion du 27 novembre 2007 de M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Catherine Gaillard, Maria Pérez, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Charles Rielle: «Les Roms, une communauté à respecter» (M-741)	2846
6. Propositions des conseillers municipaux	2871
7. Interpellations	2871
8. Questions écrites	2871

La mémorialiste:
Marguerite Conus